

2013

RAPPORT ANNUEL  
2013

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT  SOCIETE  
D'EQUIPE GENERALE





# RAPPORT DE GESTION

■ Pages 5 - 9

---

# RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST  
SOCIÉTÉ ANONYME LUXEMBOURG

■ Pages 10 - 11

---

# COMPTES ANNUELS

■ Pages 12 - 104

Bilan page 12 - 13  
Compte de profits et pertes page 14  
État de variation des capitaux propres page 16-17  
Annexe pages 18 - 104



# RAPPORT DE GESTION

## DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A.

### ACTIVITÉS DES MÉTIERS

Filiale à 100% du groupe Société Générale, Société Générale Bank & Trust S.A. (ci-après « SGBT »), s'appuyant sur un modèle diversifié, est active sur quatre segments d'activités : la gestion privée, le change et la trésorerie, les services titres, les services aux entreprises allant de la gestion quotidienne des flux à la mise en place de financements structurés.

SGBT réalise des résultats solides en 2013, dans un contexte macroéconomique marqué par la stabilisation de l'activité en zone euro avec une croissance de l'activité à partir du deuxième trimestre, certes faible, mais mettant ainsi fin à six trimestres de contraction ininterrompue. Cette légère amélioration reste fragile, et la reprise demeure modérée, du fait notamment du processus de désendettement public et privé dans les pays développés. De même, sur le plan réglementaire, et dans le prolongement des initiatives du G20 de 2010, les exigences restent fortes sur le capital, la liquidité ou encore les activités de marché.

Dans cet environnement contrasté, SGBT a continué de capitaliser sur la solidité de ses fonds de commerce, sur la résilience de ses métiers et sur la maîtrise et la diversification de ses risques, démontrées par sa capacité bénéficiaire en 2013 (résultat net de SGBT Personne Morale à EUR 311,8 millions).

Les produits d'exploitation se montent à EUR 751,7 millions, en hausse de 7% par rapport à 2012 ce qui démontre la qualité des fonds de commerce des métiers de SGBT et leur capacité à générer des revenus durables. Les charges d'exploitation à EUR 408,2 millions sont en fortes hausses compte tenu d'une dépréciation exceptionnelle de EUR 146,6 millions sur Généras essentiellement suite au transfert de son activité à Société Générale Ré S.A.. Hors éléments exceptionnels, l'augmentation est limitée à 7% liée à l'extension du périmètre d'activité en 2013 et traduit une maîtrise des frais généraux de la part des métiers et du hub support.

Cette adaptation de SGBT à son environnement favorisera sa capacité future d'investissement pour soutenir la croissance des métiers et renforcer son efficacité opérationnelle.

**L'activité de la Banque Privée** est exercée au Luxembourg et au sein des trois succursales : SGBT Singapour, SGBT Hong Kong, SGBT Middle East à Dubaï.

Les actifs gérés restent globalement stables à EUR 20 milliards à fin 2013 par rapport à EUR 19,9 milliards à fin 2012. Ces implantations ont réussi la préservation de leurs fonds de commerce malgré un contexte fiscal défavorable en Europe et une concurrence toujours accrue, grâce à la diversification et à l'innovation en matière de produits et s'appuyant sur une offre de services de banque privée exhaustive (Wealth Planning, Fiduciary services, Wealth Investment Solution, Prime Market access,...).

Dans un contexte de marché de taux stable sur des niveaux planchers, le résultat de la trésorerie reste porté par un niveau du

# RAPPORT DE GESTION

## DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A.

résultat de transformation élevé. Cette situation s'explique par la combinaison de deux facteurs : un niveau d'encours cash des clients Banque Privée élevé et des couvertures historiques sur des périodes où les spreads de liquidité étaient au plus haut.

SGBT a été élue pour 2013 meilleure banque privée au Luxembourg par le magazine « Euromoney » notamment pour ses activités de produits structurés, Equity et Fixed-income portfolio Management, Family offices services, Client relationship Management.

**Les activités de services aux investisseurs institutionnels** participent à la ligne métier du groupe Société Générale, Société Générale Securities Services. Malgré un marché très concurrentiel, SGSS au Luxembourg continue le renforcement de sa base clientèle et le développement d'offres sur des marchés de niche telles que la structuration de fonds de Private Equity, SIF, Real Estate, devant lui permettre de se différencier par rapport à la concurrence tout en renforçant les synergies intra-groupe notamment avec la Banque Privée (Global Custody PRIV.).

**Les activités de l'ingénierie financière Corporate** ont poursuivi leur développement en 2013 au travers notamment de l'extension d'opérations structurées à destination d'investisseurs européens. Elles ont contribué au lancement de nouvelles entités du groupe SGBT notamment la filiale SG FD (loan brokerage) et au développement des activités de véhicules d'émissions pour le Groupe : SG LDG et SG Issuer, la montée en charge de cette dernière ayant été significative avec un encours de EUR 20 milliards.

**Les activités de la banque commerciale** bénéficient d'une offre complète de services bancaires, exécutée à partir de Luxembourg, pour des clients du groupe Société Générale ou des clients propres (Corporates, Institutionnels, Fonds de Private Equity). Les performances de l'activité restent fortement contraintes par le contexte de taux bas.

A noter que les résultats de la gestion propre sont en recul de EUR 110 millions par rapport à 2012 du fait de la dépréciation des titres de la société Généras.

## PERSPECTIVES

Durant la période subséquente à la clôture du 31 décembre 2013, un accord de vente concernant les succursales de SGBT à Hong Kong et Singapour a été signé avec la banque DBS. Cet accord prévoit la cession, d'ici la fin de l'année 2014, des activités de Banque Privée en Asie des 2 succursales.

L'actif net des 2 succursales s'élève à EUR 125 millions au 31 décembre 2013.

Au cours des derniers mois, les indicateurs de conjoncture suggèrent une amélioration de l'activité mondiale. Cependant, cette reprise demeurera modérée en 2014, dans un environnement restant incertain.

# RAPPORT DE GESTION

## DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A.

En zone euro, le redémarrage est très progressif : les ajustements budgétaires et le désendettement du secteur privé, dans un contexte de chômage élevé, continueront de brider les possibilités de rebond. Par ailleurs, l'amélioration conjoncturelle que connaissent les États-Unis reste tributaire des modalités de sortie des politiques monétaires quantitatives et budgétaires menées précédemment.

De son côté, le monde émergent fait face à une vague de retraits de capitaux à la suite de l'inflexion monétaire aux États-Unis et des craintes renouvelées sur le ralentissement chinois ou encore la montée du risque politique dans certains pays, pouvant se traduire par des dépréciations des devises essentiellement dans des pays avec des déficits courants ou en phase de ralentissement (Inde, Indonésie, Brésil, Turquie, Afrique du Sud). Néanmoins, d'autres pays ont été jusqu'ici moins affectés par ces mouvements tels que les pays d'Europe centrale et orientale, la Corée ou le Mexique, ce qui montre une certaine différenciation parmi les marchés émergents. Les mouvements actuels pourraient peser sur la croissance du monde émergent sans pour autant déclencher des crises financières systémiques telles qu'observées dans les années quatre-vingt-dix.

Dans ce contexte contraint et dans le cadre de la transformation du Groupe, SGBT poursuit l'adaptation de son dispositif commercial et son développement ciblé sur les activités de Banque Privée et les Services aux Investisseurs notamment en s'appuyant sur les atouts du Luxembourg (stabilité et rating AAA) et en apportant son expertise pointue à ses clients. Cette évolution se traduit par l'apport ou le transfert à Luxembourg de nouvelles activités telles que le lancement de l'entité SG CMF (activité de titrisation).

SGBT continue également de poursuivre ses efforts de rationalisation opérationnelle pour accompagner le développement de ses métiers et répondre de manière optimale aux évolutions réglementaires telles que l'échange automatisée de données ou le renforcement de la protection des investisseurs.

### STRUCTURE FINANCIÈRE

SGBT bénéficie d'une appréciation favorable par l'agence de notation Standard & Poor's à l'égard de la solidité financière du Groupe : A-1 à court terme, A à long terme (notation du 23 janvier 2012).

Dans le référentiel Bâle 2, le ratio Tier One du Groupe s'élève au 31 décembre 2013 à 12,13% après application des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (effet du floor), ce ratio étant de 19,94% hors effet du floor.

Le ratio intégrant le capital éligible Tier II s'élève à 12,89% au 31/12/2013.

L'augmentation de l'exigence de fonds propres entre 2012 et 2013 est en grande partie due au développement important de l'activité d'émission de SG Issuer (émission d'environ EUR 20 milliards sur 2013).

En 2013, SGBT a doté à nouveau la provision forfaitaire pour un montant d'EUR 10 millions.

# RAPPORT DE GESTION

## DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A.

SGBT n'a pas procédé en 2013 au rachat d'actions propres.

### GESTION DES RISQUES

SGBT accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficace de gestion et de maîtrise des risques. Cette organisation a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers en optimisant la rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité de la Banque en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôles des risques.

La gouvernance de la gestion des risques s'appuie sur la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise, des règles et procédures internes clairement définies et sur le contrôle exercé par des équipes indépendantes des directions opérationnelles pour encadrer la souscription de nouveaux risques, en assurer un suivi régulier et veiller à l'application des règles et procédures. Un Comité des Risques de SGBT, présidé par un administrateur de SGBT, Responsable adjoint de la Direction des risques du groupe Société Générale, se réunit trimestriellement pour rendre compte du pilotage des risques et prendre si besoin, des orientations en termes d'acceptation ou de gestion des risques.

Le suivi des risques distingue cinq grandes catégories de risques :

- risque de crédit : risque de perte résultant de l'incapacité des clients, d'émetteurs souverains ou d'autres contreparties de faire face à leurs engagements financiers. Il inclut aussi le risque de contrepartie afférent aux activités de marché exercées par la Banque ;
- risque opérationnel : risque de perte ou de fraude du fait de vices ou défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements externes, y compris le risque informatique et le risque de gestion. Un accent particulier est porté sur le risque de conformité qui fait l'objet d'un dispositif d'encadrement renforcé ;
- risque de marché : risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché ;
- risque structurel de taux : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan dû aux variations des taux d'intérêt. Il est exclusif du risque de taux d'intérêt relatif aux activités de marché qui relève du risque de marché ;
- risque de liquidité : risque pour le Groupe de ne pas être capable de faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, anticipés ou non, à un coût raisonnable.

### ARRÊTÉ DES COMPTES ET AFFECTATION DU BÉNÉFICE

Le bénéfice de l'exercice d'EUR 311.816.373, le report à nouveau antérieur, soit EUR 585.443.478, ainsi que la partie libérée de la réserve pour l'imputation de l'impôt sur la fortune constituée en 2008 soit EUR 33.445.895, forment un total disponible d'EUR 930.705.746.



# RAPPORT DE GESTION

## DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A.

L'affectation s'effectuera sur les bases suivantes :

■ Dotation de la réserve légale :	5.548.013 EUR
■ Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune :	33.926.290 EUR
■ Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune des sociétés intégrées fiscalement :	18.354.720 EUR
■ Dividendes distribués :	250.000.000 EUR
■ Report à nouveau :	622.876.723 EUR

Au 31 décembre 2013, les fonds propres de base de SGBT s'élèvent, avant distribution, à EUR 2.788.788.767, auxquels il faut ajouter les emprunts subordonnés d'EUR 250.000.000 et une quote-part de réserves afférentes aux plus-values de réinvestissement d'EUR 17.254.770, soit un total d'EUR 3.056.043.537.

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2013, tels qu'ils vous ont été présentés et vous proposons également de donner décharge pleine et entière de leur gestion aux administrateurs.

*Véronique de la Bachelerie,*

*Administrateur délégué de Société Générale Bank & Trust*

*Luxembourg, le 28 mars 2014*

# RAPPORT

## DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST SOCIÉTÉ ANONYME LUXEMBOURG

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 26 mars 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Société Générale Bank & Trust S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

# RAPPORT

## DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST SOCIÉTÉ ANONYME LUXEMBOURG

### Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Société Générale Bank & Trust S.A. au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

### **RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES**

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

*Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé*

*Stéphane Césari, Réviseur d'entreprises agréé*

*Partner*

*Luxembourg, le 17 avril 2014*

**BILAN**

AU 31 DÉCEMBRE 2013  
(exprimé en milliers d'EUR)

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales (Note 3)	7.119	1.532.044
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (Note 4)	827.599	1.090.980
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (Note 5)	248.129	249.967
Actifs financiers disponibles à la vente (Note 6)	6.427.150	5.425.703
Prêts et créances au coût amorti (Note 7)	33.240.153	33.108.067
Placements détenus jusqu'à leur échéance (Note 8)	388.861	470.054
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture (Note 9)	4.345	1.568
Immobilisations corporelles (Note 10)	13.628	8.858
Immobilisations incorporelles (Note 10)	14.578	14.294
Actifs d'impôts (Note 11)	35.462	68.302
Autres actifs (Note 12)	670.099	413.336
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>41.877.122</b>	<b>42.383.173</b>
Dépôts reçus de la banque centrale	2.059	513.715
Passifs financiers détenus à des fins de transaction (Note 13)	3.613.450	3.780.669
Passifs financiers évalués au coût amorti (Note 14)	34.477.370	34.469.684
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture (Note 9)	271.698	317.771
Provisions (Note 15)	103.183	81.387
Passifs d'impôts (Note 11)	52.348	56.233
Autres passifs (Note 16)	568.225	460.878
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>39.088.333</b>	<b>39.680.337</b>

**BILAN**

AU 31 DÉCEMBRE 2013  
(exprimé en milliers d'EUR)

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Capital (Note 17)	1.389.043	1.389.043
Prime d'émission (Note 17)	2.817	2.817
Réserves de réévaluation dont actifs disponibles à la vente (Note 17)	162.278	(41.859)
Autres réserves (y compris résultats reportés) (Note 17)	922.835	919.814
Résultat de l'exercice	311.816	433.021
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2.788.789</b>	<b>2.702.836</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>41.877.122</b>	<b>42.383.173</b>
Engagements de prêt	1.375.410	1.145.034
Garanties financières	6.528.059	5.895.056
Autres engagements	3.395.754	2.967.973
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE PRÊT, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS</b>	<b>11.299.224</b>	<b>10.008.063</b>
<b>FONCTIONS DE GESTION (Note 31)</b>	<b>442.553.331</b>	<b>418.496.804</b>
<i>dont opérations fiduciaires</i>	<i>4.338.452</i>	<i>4.044.670</i>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU 31 DÉCEMBRE 2013  
(exprimé en milliers d'EUR)

	2013	2012
Intérêts reçus et produits assimilés (Note 19)	925.894	1.091.137
Intérêts payés et charges assimilées (Note 19)	(684.341)	(762.417)
Produits de dividendes (Note 20)	214.993	186.343
Commissions perçues (Note 21)	262.576	246.925
Commissions versées (Note 21)	(93.875)	(77.344)
Résultat net réalisé sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur au compte de profits et pertes (Note 24)	22.260	(600)
Résultat net réalisé sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (Note 22)	35.872	(61.332)
Résultat net réalisé sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de profits et pertes (Note 23)	(1.835)	25.578
Résultat net sur opérations de couverture	(15.198)	(873)
Écarts de change net (Note 25)	10.419	14.127
Autres produits opérationnels (Note 26)	85.900	69.754
Autres charges opérationnelles (Note 26)	(11.014)	(29.835)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>751.650</b>	<b>701.463</b>
Frais de personnel (Note 27)	133.663	133.547
Frais généraux et administratifs (Note 28)	105.563	90.696
Amortissements sur immobilisations corporelles (Note 10)	3.364	3.748
Amortissements sur immobilisations incorporelles (Note 10)	2.229	1.618
Dotations aux / (reprise de) provisions (Note 15)	16.733	22.709
Dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur au compte de profits et pertes (Note 29)	146.634	1.471
Correction de valeur sur actifs non financiers	-	445
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>408.186</b>	<b>254.234</b>
<b>RÉSULTAT TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT</b>	<b>343.465</b>	<b>447.229</b>
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires (Note 30)	(31.648)	(27.811)
Impôts différés (Note 30)	-	13.603
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>311.816</b>	<b>433.021</b>
Réévaluation à la juste valeur (Note 17) (*)	204.137	(41.859)
<b>TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (*)</b>	<b>204.137</b>	<b>(41.859)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL NET (*)</b>	<b>515.953</b>	<b>391.162</b>

(\*) Les réserves de réévaluation ne font pas partie intégrante du compte de résultat.

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.



# ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DÉCEMBRE 2013  
(exprimé en milliers d'EUR)

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>1.389.043</b>	<b>2.817</b>
Réserve de première application	-	-
Impôts différés	-	-
Affectation du résultat précédent	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-
Distribution pour l'exercice 2011	-	-
Réévaluation à la juste valeur		
- des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-
- sur couverture de flux de trésorerie	-	-
Écart de conversion	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>1.389.043</b>	<b>2.817</b>
Affectation du résultat précédent	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-
Distribution pour l'exercice 2012	-	-
Réévaluation à la juste valeur		
- des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-
- sur couverture de flux de trésorerie	-	-
- sur autres éléments	-	-
Écart de conversion	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>1.389.043</b>	<b>2.817</b>



RÉSERVES DE RÉÉVALUATION	RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	TOTAL RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
(85.340)	1.336.559	1.251.219	279.555	2.922.635
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	279.555	279.555	(279.555)	-
-	-	-	433.021	433.021
-	(696.300)	(696.300)	-	(696.300)
71.171	-	71.171	-	71.171
(28.892)	-	(28.892)	-	(28.892)
1.203	-	1.203	-	1.203
<b>(41.859)</b>	<b>919.814</b>	<b>877.955</b>	<b>433.021</b>	<b>2.702.836</b>
-	433.021	433.021	(433.021)	-
-	-	-	311.816	311.816
-	(430.000)	(430.000)	-	(430.000)
133.795	-	133.795	-	133.795
69.033	-	69.033	-	69.033
(1.917)	-	(1.917)	-	(1.917)
3.226	-	3.226	-	3.226
<b>162.278</b>	<b>922.835</b>	<b>1.085.113</b>	<b>311.816</b>	<b>2.788.789</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 1 - ORGANISATION

Société Générale Bank & Trust S.A. (la « Banque ») a été constituée en date du 11 avril 1956 sous la dénomination d'Ingéfilux, laquelle fut changée le 7 mai 1981 en Luxbanque, Société Luxembourgeoise de Banque S.A.. En 1995, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la dénomination de la Banque en Société Générale Bank & Trust S.A., avec effet au 1<sup>er</sup> juin 1995. La Banque est soumise aux dispositions bancaires luxembourgeoises et notamment à la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée relative au secteur financier.

En date du 19 décembre 1995, la Banque a procédé à une augmentation de capital par apport en nature des succursales suisse et luxembourgeoise de la Société Générale Alsacienne de Banque S.A., Strasbourg (« Sogenal »). L'assemblée générale extraordinaire de Sogenal tenue le 20 décembre 1995 a approuvé l'apport en nature à la Banque, qui correspond à l'apport de l'universalité des biens et droits tels qu'ils figuraient dans les succursales suisse et luxembourgeoise au 30 juin 1995.

En date du 6 octobre 2004, la Banque a procédé à une augmentation de capital par apports autres qu'en numéraire. Cette opération a modifié la structure de son actionariat direct.

En 2005, la Banque a ouvert une succursale à Singapour. En 2006, la Banque a ouvert deux succursales, en Grèce et à Hong Kong, également par des apports en nature de l'activité de banque privée des succursales de Société Générale dans ces pays respectifs. En 2007, la Banque a ouvert une succursale à Dubaï.

Au 1<sup>er</sup> juin 2012, la Banque a transféré le fonds de commerce de la succursale SGBT Hellas vers General Bank of Greece Geniki S.A.. Cette succursale, qui a une activité dormante depuis lors, a été liquidée le 31 octobre 2012.

Au 31 décembre 2013, le capital de la Banque est contrôlé intégralement par Sogeparticipations, société anonyme de droit français du groupe Société Générale.

La Banque est active dans la gestion de patrimoine, le conseil en investissements, l'ingénierie financière, la Banque dépositaire, notamment pour le compte d'organismes de placement collectif. La Banque est également active sur les marchés financiers et institutionnels à travers un volume important d'activités de trésorerie réalisées pour son propre compte et d'opérations de financement réalisées pour de grandes entreprises.

Les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2013 incluent les états financiers des succursales de Singapour, Hong Kong et Dubaï (les « Succursales »).

Les états financiers des Succursales ayant été établis d'après les règles de leur pays d'origine, les retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables luxembourgeois applicables pour l'établissement des comptes annuels.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### 2.1 Normes applicables et comparabilité

Les méthodes comptables de la Banque sont en conformité avec les prescriptions légales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et plus précisément à la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois (« la loi sur les comptes des banques »).

Depuis le 31 décembre 2012, la Banque a pris la décision de modifier certains principes comptables et a choisi d'établir ses comptes annuels selon le régime comptable mixte (« régime mixte » ou principes comptables généralement acceptés au Luxembourg « LUX GAAP » avec « options IAS »).

La loi modifiée du 17 juin 1992 permet aux établissements de crédit de publier leurs comptes en LUX GAAP en recourant à certaines normes IAS/IFRS (« options IAS »). Ces « options IAS » concernent tant la présentation des états financiers que les règles d'évaluation, en l'occurrence, la Banque a choisi les options suivantes :

- Recours à un schéma de présentation alternatif du bilan s'appuyant sur la présentation du schéma de reporting prudentiel (« FINREP ») au 31 décembre 2013 ;
- Recours à un schéma de présentation alternatif du compte de profits et pertes s'appuyant principalement sur la présentation du FINREP au 31 décembre 2013 ;
- Inclusion d'un état de variations des capitaux propres.

Les principes comptables utilisés par la Banque sont basés sur les Normes Internationales d'Informations Financières (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne parmi lesquelles seules les normes suivantes ont été retenues :

- IAS 10 - Événements postérieurs à la date de clôture ;
- IAS 12 - Impôts sur le résultat ;
- IAS 16 - Immobilisations corporelles ;
- IAS 18 - Produits des activités ordinaires ;
- IAS 19 - Avantages du personnel ;
- IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
- IAS 24 - Information relative aux parties liées ;
- IAS 32 - Instruments financiers : présentation ;
- IAS 36 - Dépréciation d'actifs ;
- IAS 38 - Immobilisations incorporelles ;
- IAS 39 - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Parmi les nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations publiés par l'IASB (International Accounting Standards Board) au cours de l'année 2013, ceux repris ci-dessous entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

- IFRS 9 « Instruments financiers », applicable à partir des exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou après cette date ;
- IAS 27 (révisé) « Etats financiers individuels », applicable à partir des exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ou après cette date ;
- amendements à l'IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers », applicables à partir des exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ou après cette date ;
- amendements à l'IFRS 10, IFRS 12 « Dispositions transitoires », applicables à partir des exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ou après cette date.

Pour les textes précités, à l'exception de la norme IFRS 9, la Banque ne s'attend pas à des impacts significatifs lors de leur application.

Quant à l'IFRS 9 qui introduit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers, son implémentation pourrait engendrer, en fonction des choix réalisés, un changement de comptabilisation des profits et pertes (le résultat ou les capitaux propres). En ce qui concerne les autres impacts chiffrés, ils ne devraient pas être significatifs. Pour ce qui est de la date d'adoption de la norme, aucune décision n'a été prise.

En ce qui concerne les amendements à l'IAS 19 qui ont pour but d'amender certaines dispositions existantes relatives aux régimes à prestations définies, l'analyse des effets de leur application est reportée en note 15.

La Banque est la société faîtière d'un groupe intégrant fiscalement plusieurs entités (cf. note 2.14).

La Banque a décidé de continuer d'enregistrer la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec quote-part de réserves et les fonds pour risques bancaires généraux (« les provisions prudentielles »), voir note 2.9.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente pour les exercices présentés. Ainsi, les balances d'ouvertures ont-elles été modifiées en conséquence pour permettre la comparabilité des données sur les deux exercices.

L'exercice social s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Banque est incluse dans les comptes consolidés de Société Générale, dont le siège social est situé au numéro 29 du boulevard Haussmann, 75009, Paris, et qui constitue l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Banque fait partie en tant qu'entreprise filiale. Les comptes consolidés sont disponibles au siège social indiqué ci-avant.

Conformément à l'article 80 de loi sur les comptes des banques, la Banque ne prépare plus, depuis l'exercice précédent, de comptes consolidés car ses propres comptes sont inclus dans les états financiers consolidés du groupe Société Générale.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### 2.2 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers et l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après nécessitent l'utilisation de jugements et d'estimations. De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Bien que le Conseil d'Administration pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourraient être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- le montant des actifs d'impôts différés ;
- l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions dont celles relatives aux avantages du personnel ;
- plus généralement les provisions inscrites au passif du bilan.

Le recours à des jugements critiques en appliquant les politiques comptables peuvent être les suivants :

- la reconnaissance du revenu ;
- la classification des instruments financiers selon le prescrit des normes internationales et tenant compte des intentions de gestion ;
- le taux d'actualisation utilisé pour le régime de retraite complémentaire à prestations définies.

### 2.3 Opérations en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de la Banque sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en euros (« EUR »), monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Banque.

Les succursales asiatiques et du Moyen-Orient remontent leur résultat en USD.

La Banque tient une comptabilité pluri-monnaire qui consiste à enregistrer chaque opération en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elle est exprimée et qui s'articule autour de comptes de positions.

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR au cours comptant de la devise.

Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en profits et pertes.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de profits et pertes.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de profits et pertes qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en profits et pertes si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

Le bilan des succursales est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de profits et pertes sont convertis sur la base du cours de change moyen annuel. La différence de conversion sur le capital de dotation, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en « capitaux propres - réserve de réévaluation - Conversion de monnaies étrangères ».

Les principaux cours de change au comptant utilisés aux 31 décembre 2013 et 2012 par la Banque sont les suivants :

	2013	2012
EUR 1 =	USD 1,3791	USD 1,3194
EUR 1 =	CAD 1,4671	CAD 1,3137
EUR 1 =	JPY 144,72	JPY 113,61
EUR 1 =	CHF 1,2276	CHF 1,2072

### 2.4 Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales

La trésorerie se compose essentiellement des avoirs en caisse et de la réserve minimale obligatoire auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Les fonds relatifs à la réserve minimale ne sont pas disponibles pour financer les opérations courantes de la Banque. La base de réserve, calculée mensuellement, est définie en fonction des éléments du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque Centrale.

### 2.5 Les instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes). Après leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (voir ci-après).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue (estimée) de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Le bilan de la Banque reprend les postes de l'actif et du passif conformément au critère de la date de mise à disposition des fonds, c'est-à-dire à la date de transfert effectif à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont enregistrés en date de transaction (de négociation).

### 2.5.1 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu par la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation reconnues.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que la Banque a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors la Banque peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en profits et pertes. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en profits et pertes sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en profits et pertes qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en profits et pertes conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en profits et pertes.

### 2.5.2 Les actifs et passifs financiers

A chaque catégorie correspond un traitement comptable et une valorisation spécifique.

#### 2.5.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs ou passifs financiers acquis ou assumés principalement en vue d'une vente ou d'un rachat à court terme, ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Ces actifs ou passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la transaction (hors coûts de transactions imputés directement en compte de profits et pertes) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur à la date d'arrêté. Les variations de juste valeur sont enregistrées en compte de profits et pertes dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction ». Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques de produits ou charges d'intérêts. Les dividendes reçus sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés qualifiés d'instruments de couverture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction » et les intérêts perçus ou payés sur les instruments dérivés sont comptabilisés sous les rubriques de produits ou charges d'intérêts.

Cette catégorie d'actifs et passifs financiers ne fait pas, par nature, l'objet de dépréciation.

### 2.5.2.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte profits et pertes

La désignation d'actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (ou option de juste valeur) s'effectue uniquement et irrévocablement lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et dans le respect des critères d'utilisation suivants :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « mismatch comptable ») qui surviendrait si elle n'était pas utilisée ; ou
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré, et sa performance est évaluée, sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; ou
- l'instrument financier contient un dérivé incorporé non étroitement lié.

Le choix de l'option de juste valeur est irréversible dès l'entrée de l'actif ou du passif dans le bilan. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées à la catégorie « Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ».

Les mêmes rubriques que celles définies pour les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Cette catégorie d'actifs et passifs financiers ne fait pas, par nature, l'objet de dépréciation.

### 2.5.2.3 Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi.

Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable et donnent lieu, le cas échéant, à comptabilisation d'une dépréciation (note 7).

### 2.5.2.4 Placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que la Banque a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation (note 8). Le coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique « Placements détenus jusqu'à leur échéance ».

L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de profits et pertes dans la rubrique « Intérêts reçus et produits assimilés ». Les montants des dépréciations sont comptabilisés en compte de profits et pertes dans la rubrique « Dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur au compte de résultat ».

### 2.5.2.5 Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que la Banque peut être amenée à céder à tout moment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas alloués à l'une des catégories précitées.

Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur à la date de transaction y compris les coûts de transaction, et, par la suite, réévalués à leur juste valeur à la date d'arrêté. Toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession de l'instrument ou de la réalisation d'une perte de valeur durable (impairment) de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont recyclés en compte de profits et pertes sous la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ou, pour les dépréciations sous la rubrique « Dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de résultat ».

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans la rubrique « Intérêts reçus et produits assimilés ». Les dividendes reçus sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

Les actifs disponibles à la vente regroupent les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes ainsi que les instruments décrits au paragraphe 2.5.2.8. ci-après, ou bien les participations de la Banque. Les participations sont

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

évaluées au coût d'acquisition diminué des éventuelles dépréciations durables en accord avec IAS 39-46 (c) et 66 (note 29).

### 2.5.2.6 Dépréciations des actifs financiers

#### a) *Dépréciations des actifs financiers évalués au coût amorti*

A chaque date de clôture, la Banque détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

La Banque apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des « Prêts et Créances » ou sur des actifs financiers classés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé au niveau du compte de profits et pertes en « Dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur au compte de résultat » et la valeur de l'actif financier est réduite à due concurrence.

La Banque n'a pas recours aux dépréciations collectives d'actifs eu égard au manque d'homogénéité des actifs concernés.

#### b) *Dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente*

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de profits et pertes dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Une baisse significative ou prolongée de la valeur des instruments de capitaux propres en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Une dépréciation est alors enregistrée au compte de profits et pertes à hauteur de la moins-value considérée comme durable.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Les pertes de valeur comptabilisées en profits et pertes relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche,

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par - le biais du compte de profits et pertes en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en compte de profits et pertes.

### 2.5.2.7 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de profits et pertes de la période. Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

#### 2.5.2.7.1 Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les variations de juste valeur sont portées au compte de profits et pertes dans la rubrique « Résultat net réalisé sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

#### 2.5.2.7.2 Instruments financiers dérivés - Comptabilité de couverture

Pour qualifier un instrument dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Dérivés - Comptabilité de couverture ».

En fonction du risque couvert, la Banque désigne l'instrument financier comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

##### a) *Couverture de juste valeur*

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est comptabilisée dans le compte de profits et pertes où elle vient compenser la variation de juste valeur de l'instrument de couverture, proportionnellement au ratio d'efficacité de la relation de couverture. La partie inefficace subsiste donc au

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

niveau du compte de profits et pertes. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de profits et pertes dans la rubrique « produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts de l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur du bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

### *b) Couverture de flux de trésorerie*

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste « Résultats nets instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de profits et pertes.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont recyclés vers le poste « produits et charges d'intérêts » du compte de profits et pertes au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de profits et pertes sous la rubrique « produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture, par exemple lorsqu'elle cesse d'être hautement probable, ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste « produits et charges d'intérêts » du compte de profits et pertes au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou s'il est attendu que la transaction prévue ne se réalise pas, les gains et pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement recyclés dans le compte de profits et pertes. Le fait que la transaction ne soit plus hautement probable ne signifie pas qu'elle ne se réalisera pas.

### 2.5.2.7.3 Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas lui-même évalué en juste valeur en contrepartie du compte de profits et pertes, la Banque sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

comptabilisé à sa juste valeur au bilan en actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat dans les conditions décrites ci-avant.

### 2.5.2.8 Instruments financiers non-dérivés spécifiques

Selon la norme IAS 39, les instruments financiers, dont la valeur varie en réponse aux variations d'un sous-jacent qui est une variable non-financière spécifique à l'une des parties au contrat, ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. Dans la mesure où aucune disposition des Normes ne définit ce qu'il faut entendre par « variable non-financière spécifique à une des parties au contrat », la Banque a adopté la présente politique comptable afin de clarifier cette notion.

La Banque considère que répondent notamment à la définition de « variable non-financière spécifique à une des parties au contrat » les variables qui sont en lien direct avec les activités d'une des parties au contrat ou qui sont calculées sur la base des états financiers d'une des parties au contrat. En effet, dans ce cas, l'évolution de ces variables peut être influencée dans une large mesure par des décisions managériales non accessibles aux acteurs de marché et que la variation de ces variables ne peut donc être anticipée et calculée précisément sur base de modèles connus et reconnus.

Par exemple, une variable non-financière pourrait être le nombre de contrats signés, le montant de cash levé auprès des investisseurs, ou le chiffre d'affaires, l'EBITDA, l'actif net ou encore le résultat net de l'ensemble (ou d'un sous-ensemble) des activités de l'une des parties au contrat.

En conséquence, toute composante d'un instrument financier entrant dans le champ d'application de la Norme IAS 39 indexée sur une « variable non-financière spécifique à une des parties au contrat » sera considérée comme ne répondant pas à la définition d'un instrument dérivé et ne sera dès lors pas classifiée et valorisée comme tel dans les états financiers de la Banque.

### 2.5.2.9 Les passifs financiers évalués au coût amorti

Les dépôts de la clientèle et des établissements de crédit sont affectés à la catégorie « passifs financiers évalués au coût amorti ».

Cette catégorie regroupe les passifs financiers qui sont enregistrés à leur juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.5.3 Opérations sur titres

#### 2.5.3.1 Opération de prise / mise en pension

La Banque réalise des opérations de mise en pension pour compte propre principalement dans le but de se refinancer. Elle met à disposition les titres de son portefeuille pour compte propre à des contreparties externes bancaires.

Dans la mesure où ils ne remplissent pas les critères de décomptabilisation prévus par la norme IAS 39, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres et continuent de

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

figurer à l'actif du bilan. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif du bilan sous « Passifs financiers évalués au coût amorti ».

Parallèlement, les titres pris en pension sur base d'une convention d'achat avec engagement de revente ferme ne sont pas repris dans le bilan. La contrepartie de tels titres est inscrite au bilan sous « Prêts et créances ».

En raison de l'engagement de rachat ferme et dans la mesure où les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier restent acquis au cédant, les titres faisant l'objet de la pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan du cédant, à leur poste d'origine. Le prix de cession des titres, intérêts inclus, est enregistré par la contrepartie du compte de titres donnés en pension livrée au passif du bilan.

### 2.5.3.2 Prêts et emprunts de titres

Les titres empruntés ne sont pas inscrits au bilan de la Banque. Toutefois, en cas de cession ou de prêt ultérieur, la Banque enregistre au passif du bilan la dette représentative de l'obligation de restituer les titres empruntés à l'échéance prévue au contrat d'emprunt.

La créance représentative de l'obligation de la contrepartie de restituer les titres à la Banque à cette même échéance est enregistrée à l'actif du bilan dans le compte approprié d'instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Ces actifs et passifs sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus inclus.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de profits et pertes prorata temporis.

### 2.5.4 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés si et seulement si la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

### 2.5.5 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les gains ou pertes sur instruments financiers sont constitués des résultats suivants :

a) *Résultats nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes*

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, ce poste comprend les variations de juste valeur et les plus- et moins-values de cessions réalisées sur les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### *b) Résultats nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction*

Ce poste comprend les variations de juste valeur et les plus- et moins-values de cession réalisées sur les instruments dérivés et sur les instruments de capitaux propres et de dettes détenus à des fins de transactions.

### *c) Résultats nets sur les actifs et passifs non évalués à la juste valeur par le compte de profits et pertes*

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans les actifs disponibles à la vente, ainsi que sur les titres à revenu fixe ou déterminable évalués au coût amorti le cas échéant.

## 2.6 Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs comprennent essentiellement les comptes de règlement relatifs aux opérations sur titre, les commissions et autres produits à recevoir ainsi que les charges payées d'avance.

Les autres passifs comprennent la dette relative aux opérations sur titre, les produits perçus d'avance et les charges à payer autres que les charges d'intérêts sur instruments financiers.

## 2.7 Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les immobilisations à durée d'utilité déterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des corrections de valeur. L'amortissement est comptabilisé de manière linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation. Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des corrections de valeur.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en profits et pertes sous la rubrique « Amortissement sur immobilisations corporelles » ou « Amortissement sur immobilisations incorporelles ».

Les durées d'utilisation retenues par la Banque sont les suivantes :

- Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur base des durées d'utilisation estimées et les taux d'amortissement utilisés sont de 20 - 33,33%.
- Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur base des durées d'utilisation estimées et les taux d'amortissement utilisés sont :



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Autres installations, mobilier et matériel de bureau : 10 - 33,33%

Matériel informatique : 20 - 33,33%

Les terrains à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de profits et pertes sous la rubrique « Correction de valeur sur actifs non financiers ».

### 2.8 Avantages au personnel

Les avantages au personnel visés comprennent toute forme de contrepartie donnée par la Banque au titre des services rendus par son personnel et sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisé.

Ils comprennent :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne-temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail ;
- des avantages postérieurs à l'emploi.

#### 2.8.1 Avantages à court terme

Ils sont comptabilisés au passif, sous déduction du montant déjà payé, et en charges de l'exercice.

Les avantages à court terme recouvrent principalement les primes sur salaires ainsi que les droits aux congés annuels.

#### 2.8.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement de la Banque sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

La Banque a par ailleurs souscrit pour ses employés à un plan de pension à prestations définies. Les régimes à prestations

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

définies désignent les régimes pour lesquels la Banque s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provision » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode actuarielle des « unités de crédit projetées ». Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, des départs anticipés, des augmentations de salaires et des taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calculs (départs anticipés, taux d'actualisation,...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

Suite à la mise en place d'IAS 19R au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Banque enregistre en capitaux propres, comptes d'OCI, Other Comprehensive Income, les gains et pertes liés au régime à prestations définies dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Ainsi, les écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies sont dorénavant comptabilisés immédiatement en capitaux propres en compte d'OCI.

La Banque utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de son obligation au titre des prestations définies, le coût correspondant des services rendus au cours de la période et, le cas échéant, le coût des services passés.

Le montant comptabilisé au passif au titre de prestations définies comprend :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) non comptabilisés ;
- diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés ;
- diminuée de la juste valeur à la date de clôture des actifs du régime (s'ils existent) utilisés directement pour éteindre les obligations.

La Banque comptabilise en résultat le total des montants ci-après :

- le coût des services rendus par les membres du personnel au cours de l'exercice ;
- le coût des services passés résultant d'une modification de régime (liée à un amendement ou à une réduction) ;
- les intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net du régime ;
- la perte ou le profit de liquidation d'un régime.

### 2.9 Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de la Banque à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en profits et pertes sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les provisions sont présentées dans la note 15. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Outre les provisions pour pensions et obligations similaires et les provisions pour impôts, les provisions inscrites au passif du bilan englobent notamment les provisions prudentielles admises en LUX GAAP.

Les provisions prudentielles comportent :

- la provision forfaitaire : la politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risque au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôts, s'élève à 1,25% des actifs à risque.

La provision forfaitaire pour actifs à risque est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risque ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché, qui est reprise sous le poste « Provision : Autres provisions » au passif du bilan.

- les postes spéciaux avec une quote-part de réserves : il s'agit de montants susceptibles d'immunisation fiscale correspondant à des plus-values résultant notamment de l'application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR). En vertu de ces articles, des plus-values résultant de l'aliénation, de la conversion ou de la disparition d'un actif peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de réemploi acquis ou constitués par l'entreprise.

- les fonds pour risques bancaires généraux : la Banque a créé un fonds pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir des risques particuliers inhérents aux opérations bancaires. Les affectations au fonds sont effectuées à partir des bénéfices après impôts mais avant détermination du bénéfice net et ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

- la provision AGDL : En date du 25 septembre 1989, tous les établissements de crédit du secteur bancaire du Grand-Duché

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

de Luxembourg ont adhéré en tant qu'associés à l'association sans but lucratif « Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg », en abrégé « AGDL ».

Conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 telle que modifiée par celle du 11 juin 1997, celle du 27 juillet 2000 et celle du 19 décembre 2008 (art 62-2), l'AGDL a pour objet exclusif de constituer un système de garantie mutuelle des dépôts en faveur des clients des établissements de crédit membres de l'AGDL (« la Garantie »).

Les clients garantis sont tous les déposants personnes physiques, sans distinction de nationalité ou de résidence. Sont pareillement garanties les petites sociétés relevant du droit d'un Etat membre de la Communauté européenne, d'une dimension telle qu'elles seraient autorisées à établir un bilan abrégé conformément à l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant les sociétés commerciales.

A l'égard de chaque associé, la Garantie est limitée à un montant maximal d'EUR 100.000 ou sa contrevaieur en monnaie étrangère par déposant et à un maximum d'EUR 20.000 ou sa contrevaieur en monnaie étrangère par investisseur (i.e. un maximum d'EUR 120.000 par client). Aucun client ne pourra toucher un montant supérieur à cette somme, quel que soit le nombre de comptes ou de dépôts dont il est titulaire ou cotitulaire auprès d'un même établissement de crédit.

Le montant de la Garantie constitue un plafond absolu, et il n'est pas susceptible d'être augmenté du chef d'intérêts, de frais ou de n'importe quelles autres sommes.

### 2.10 Impôts

La charge d'impôt comprend tous les impôts calculés sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

#### *a) Impôt exigible*

La charge d'impôt de chaque entité fiscale est calculée sur la base des règles et taux en vigueur déterminés par l'administration fiscale correspondante.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures.

#### *b) Impôt différé*

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôts non utilisés dans la mesure où il est probable que la Banque disposera de bénéfices imposables futurs sur

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

lesquels ces différences temporelles, ces pertes fiscales et ces crédits d'impôts pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés sur base des taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé en fonction des taux d'impôt qui sont en vigueur à la date de clôture.

### 2.11 Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

En cas d'indication objective de mobilisations des garanties, les garanties octroyées font l'objet d'une provision au passif du bilan.

### 2.12 Les intérêts reçus et intérêts payés

Les intérêts reçus et intérêts payés sont comptabilisés en compte de profits et pertes pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts reçus et payés sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont inclus dans cette rubrique.

Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

### 2.13 Produits/charges d'honoraires, commissions perçues et commissions payées

Les produits/charges d'honoraires et les commissions perçues et payées sont enregistrés en profits et pertes en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

■ Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels telles que les commissions d'intermédiation, de performance et de courtage sont intégralement enregistrées en profits et pertes au moment où la prestation est réalisée pour autant que celles-ci soient définitivement acquises ou versées ;

■ Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en profits et pertes sur la durée de la prestation rendue ;

■ Les marges d'intermédiation sur produits structurés faisant l'objet d'un étalement dans le temps sont comptabilisées en compte de profits et pertes à concurrence du montant définitivement acquis par la Banque car sécurisé par les éventuels frais de sortie dus par ses clients. Les montants non sécurisés sont comptabilisés en profits et pertes au fur et à mesure qu'ils sont

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

définitivement acquis par la Banque.

### 2.14 Sociétés intégrées fiscalement

Société Générale Bank & Trust S.A. a mis en place, depuis l'exercice 2005, un dispositif d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2013, 36 sociétés filiales font partie du groupe d'intégration fiscale. Sur base d'une convention d'intégration fiscale conclue avec Société Générale Bank & Trust S.A., les sociétés intégrées constatent dans leurs comptes la dette d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale avec Société Générale Bank & Trust S.A..

Société Générale Bank & Trust S.A. établit ses provisions d'impôt (IRC et ICC) sur base du résultat taxable de tout le groupe d'intégration fiscale, y compris son propre résultat.

Les avances d'impôt dues par Société Générale Bank & Trust S.A. sont également établies sur cette base et versées par Société Générale Bank & Trust S.A. en tant que société faïtière du groupe d'intégration fiscale.

Concernant l'impôt sur la fortune, il n'y a pas d'intégration fiscale pour cet impôt. Toutefois, conformément à la réglementation fiscale en vigueur, Société Générale Bank & Trust S.A. constitue, pour le compte de certaines sociétés intégrées, une réserve spécifique aux fins d'imputation de l'impôt sur la fortune de chacune de ces sociétés intégrées. La réserve ainsi constituée pour chaque société intégrée équivaut à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune en principe dû par chacune des sociétés intégrées et est rendue indisponible pour une durée de 5 ans.

La réserve pour imputation de l'impôt sur la fortune des sociétés intégrées est distincte de la réserve pour imputation constituée pour les besoins propres de Société Générale Bank & Trust S.A.. La réserve est constituée de manière annuelle et conservée pendant le délai légal requis, c'est-à-dire 5 ans. Le montant maximal de l'impôt sur la fortune pouvant être imputé par les sociétés intégrées et par Société Générale Bank & Trust S.A. est déterminé par référence à l'IRC dû par le groupe fiscal, avant imputation des crédits d'impôt.

### 2.15 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

La Banque décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque la Banque a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le Banque décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou lorsqu'elle a expiré.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 3 - TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DE BANQUES CENTRALES

La trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales se décomposent comme suit :

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Caisse	1.048	827
Soldes auprès des banques centrales - Réserves obligatoires	-	1.526.293
Soldes auprès des banques centrales - autres que réserves obligatoires	6.071	4.924
<b>Total</b>	<b>7.119</b>	<b>1.532.044</b>

### NOTE 4 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les soldes des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont repris dans le tableau ci-dessous :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Dérivés détenus à des fins de transaction	179.612	370.644
Instruments de capitaux propres	479.975	394.684
Instruments de dettes	168.012	325.652
<b>Total</b>	<b>827.599</b>	<b>1.090.980</b>

Au 31 décembre 2013, tous les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes remontés sont cotés.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2013 :

EUR' 000	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS D'1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL VALEUR NOTION- NELLE	JUSTE VALEUR
<b>Dérivés de change</b>						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	14.430
Options	-	-	-	-	-	36.193
SWAP	-	-	-	-	-	118
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50.741</b>
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>						
Options	8.948	-	33.285	-	42.233	310
Contrats de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	52.852
<b>Total</b>	<b>8.948</b>	<b>-</b>	<b>33.285</b>	<b>-</b>	<b>42.233</b>	<b>53.162</b>
<b>Dérivés sur crédits</b>						
CDS	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dérivés sur titres de propriétés</b>						
Options sur actions	491.868	212.923	394.450	5	1.099.246	51.309
Futures sur actions	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>491.868</b>	<b>212.923</b>	<b>394.450</b>	<b>5</b>	<b>1.099.246</b>	<b>51.309</b>
<b>Dérivés sur matières premières</b>	<b>214.884</b>	<b>398.396</b>	<b>52.941</b>	<b>-</b>	<b>666.221</b>	<b>24.400</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>715.700</b>	<b>611.319</b>	<b>480.676</b>	<b>5</b>	<b>1.807.700</b>	<b>179.612</b>



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2012 :

EUR' 000	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS D'1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL VALEUR NOTION- NELLE	JUSTE VALEUR
<b>Dérivés de change</b>						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	18.175
Options	-	-	-	-	-	229.998
SWAP	-	-	-	-	-	1.423
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>249.596</b>
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>						
Options	-	-	23.616	-	23.616	369
Contrats de taux d'intérêt	4.500	-	-	-	4.500	70.848
<b>Total</b>	<b>4.500</b>	<b>-</b>	<b>23.616</b>	<b>-</b>	<b>28.116</b>	<b>71.217</b>
<b>Dérivés sur crédits</b>						
CDS	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dérivés sur titres de propriétés</b>						
Options sur actions	384.672	201.839	84.232	1.339.585	2.010.328	44.231
Futures sur actions	58.128	-	-	-	58.128	-
<b>Total</b>	<b>442.800</b>	<b>201.839</b>	<b>84.232</b>	<b>1.339.585</b>	<b>2.068.456</b>	<b>44.231</b>
<b>Dérivés sur matières premières</b>	<b>422.245</b>	<b>931.294</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.353.539</b>	<b>5.570</b>
Autres	-	-	-	-	-	30
<b>Total des dérivés</b>	<b>869.545</b>	<b>1.133.133</b>	<b>107.848</b>	<b>1.339.585</b>	<b>3.450.111</b>	<b>370.644</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 5 - ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat se répartissent comme suit :

	2013	2012
	EUR' 000	EUR' 000
Instruments de capitaux propres	-	2
Instruments de dettes	248.129	249.965
<b>Total</b>	<b>248.129</b>	<b>249.967</b>

Au 31 décembre 2013, tous les instruments de dettes remontés sont cotés.

Les échéances des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat se présentent comme suit :

	2013	2012
	EUR' 000	EUR' 000
Indéterminée	-	2
À moins d'un an	248.129	-
À plus d'un an	-	249.965
<b>Total</b>	<b>248.129</b>	<b>249.967</b>

### NOTE 6 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont représentés par des placements en valeurs mobilières à revenu fixe ou variable, cotées ou non, dont voici la répartition par nature :

Actifs financiers disponibles à la vente	2013	2012
	EUR' 000	EUR' 000
<b>Instruments de capitaux propres</b>		
Actions	1.787.465	1.958.860
Parts d'OPC	8	9
<b>Total</b>	<b>1.787.473</b>	<b>1.958.869</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
<b>Instruments de dettes</b>		
Effets publics et obligations d'État	358.881	1.593.655
Obligations d'autres émetteurs	4.280.773	1.873.179
Autres instruments à revenu fixe	23	-
<b>Total</b>	<b>4.639.677</b>	<b>3.466.834</b>
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>6.427.150</b>	<b>5.425.703</b>

### Actifs financiers disponibles à la vente

Les échéances des actifs financiers disponibles à la vente se présentent comme suit :

				2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Dettes/CP	Cotation	Détail type	Échéance	Total	Total
CP	COTE	Action	A plus d'un an (supérieur ou égal à un an)	-	444
			Indéterminée	215.753	318.121
		Parts d'OPC	Indéterminée	7	9
	NON COTE	Action	A plus d'un an (supérieur ou égal à un an)	-	1
			Indéterminée	1.571.712	1.640.294
		Parts d'OPC	Indéterminée	-	-
<b>Total CP</b>				<b>1.787.472</b>	<b>1.958.869</b>
Dettes	COTE	Effets publics	A plus d'un an (supérieur ou égal à un an)	2.101.549	1.593.655
			A moins d'un an	126.266	-
		Obligation autres émetteurs	A moins d'un an	-	-
			A plus d'un an (supérieur ou égal à un an)	221.609	165.767
			Indéterminée	-	-
	NON COTE	Action	Indéterminée	24	-
			Obligation autres émetteurs	50.111	-
		Obligation autres émetteurs	A plus d'un an (supérieur ou égal à un an)	2.140.119	1.707.412
Indéterminée	-		-		
<b>Total Dettes</b>				<b>4.639.678</b>	<b>3.466.834</b>
<b>Total général</b>				<b>6.427.150</b>	<b>5.425.703</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Par dérogation aux règles présentées à la note 2.15, la Banque a choisi d'appliquer un traitement comptable Lux GAAP pour les actifs/passifs financiers liés à trois sociétés intégrées fiscalement.

Ces actifs/passifs financiers ne sont pas décomptabilisés et se répartissent comme suit au niveau du bilan de la Banque :

- A l'actif du bilan figure en « actifs disponibles à la vente » la valeur des actions des sociétés ;
- Au passif du bilan figure en « autres passifs » la dette matérialisant l'obligation de livraison des actifs à terme.

Au 31 décembre 2013, les montants respectifs des actifs et passifs considérés sont équivalents et s'élèvent à 618.079 milliers d'EUR (2012 : 618.079 milliers d'EUR).

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs à la réserve de réévaluation du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente pour 221.966 milliers d'EUR (note 17) par catégorie de titres :

EUR' 000	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes	Total
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>(4.805)</b>	<b>92.977</b>	<b>88.172</b>
Augmentation (Diminution) des profits bruts latents de réévaluation	(413)	117.866	117.453
Augmentation (Diminution) des pertes brutes latentes de réévaluation	(1.247)	23.589	22.342
Impôts différés	485	(6.485)	(6.000)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>(5.980)</b>	<b>227.947</b>	<b>221.967</b>

Le montant de reprise de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2013 s'élève à 6 milliers d'EUR (2012 : dépréciation de 23 milliers d'EUR).

L'exposition de la Banque envers l'Italie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne est décrite en note 33.1.

Au 31 décembre 2013, les instruments de capitaux propres incluent les participations suivantes :

SOCIÉTÉ	SIÈGE	POURCENTAGE DÉTENU DIRECTEMENT	COÛT D'ACQUISITION EUR' 000	CAPITAL ET RÉSERVES EUR' 000	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE EUR' 000
Société Générale Private Banking (Suisse) S.A.	Suisse	100%	679.888	602.616	(27.097)
Société Générale Private Banking (Monaco) S.A.M.	Principauté de Monaco	100%	7.980	133.990	4.294
Société Générale Lettres de Gage S.A.	Luxembourg	100%	75.031	76.578	4.220
Société Générale Immobilière de l'Arsenal S.à.r.l.	Luxembourg	100%	4.612	1.095	819
Coparer Holding B.V.	Pays-Bas	100%	18	142	42

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

SOCIÉTÉ	SIÈGE	POURCENTAGE DÉTENU DIRECTEMENT	COÛT D'ACQUISITION EUR' 000	CAPITAL ET RÉSERVES EUR' 000	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE EUR' 000
Société Générale Securities Services Luxembourg S.A.	Luxembourg	55%	42.988	11.635	(8.087)
SG Issuer S.A.	Luxembourg	100%	2.640	11.684	483
Lyxor Assets Management Luxembourg S.A.	Luxembourg	100%	2.500	2.363	234
SGBT European Citius Investment S.A.	Luxembourg	100%	31	77	(3)
Halysa S.A.	Luxembourg	100%	759	1.335	(35)
SGBT Finance Ireland Ltd	Irlande	100%	100	100	28
Montalis Investment B.V.	Pays-Bas	95%	1.900	2.080	109
SGBT Capital Markets S.A.	Luxembourg	100%	31	9	(10)
SGBT Securities S.A.	Luxembourg	100%	31	1.606	(9)
Société Générale Private Wealth Management S.A.	Luxembourg	100%	999	1.360	1.064
SGBT Financial Markets S.à.r.l	Luxembourg	100%	20	36	(12)
SGBT Asset Based Funding S.A.	Luxembourg	100%	33	(864)	470
Société Générale Life Insurance Broker S.A.	Luxembourg	100%	500	633	1.518
Sogelife S.A.	Luxembourg	40%	22.176	93.574	17.726
Generas S.A.	Luxembourg	100%	144.000	14.250	18.654
Société Générale Ré S.A.	Luxembourg	100%	20.002	20.000	-
Well Investment S.A.	Luxembourg	100%	32	4	(36)
Société Générale Hedging Limited Ltd	Irlande	10%	-	1	-
Société Générale Capital Market Finance	Luxembourg	100%	9.000	9.000	-
Société Générale Financing and Distribution	Luxembourg	100%	20.000	19.998	(128)

Au 31 décembre 2013, des participations et parts dans des entreprises liées d'un coût d'acquisition de 3.665 milliers d'EUR (2012 : 3.980 milliers d'EUR) représentées par des positions individuelles de faible importance n'ont pas été détaillées ci-dessous.

Le montant des parts dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit s'élève au 31 décembre 2013 à 782.899 milliers d'EUR (2012 : 774.388 milliers d'EUR).

Société Générale Private Banking (Suisse) S.A. est une banque de gestion de fortune de droit suisse, avec le statut de

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

négociant en valeurs mobilières et membre affilié de la Bourse suisse. Elle résulte de la fusion en 2003 des entités Compagnie Bancaire de Genève S.A. et de Société Générale Rüeegg Bank A.G.. Au 31 décembre 2013, son capital est de CHF 51.609.000, entièrement détenu par la Banque.

Jusqu'au 30 décembre 2005, Société Générale Private Banking (Monaco) S.A.M. (alors Société Générale Bank & Trust Monaco S.A.M.), une société anonyme monégasque au capital de EUR 7.650.000, était détenue à 100% par Société Générale Private Banking (Suisse) S.A.. Après cette date, la Banque a racheté l'entièreté des actions à Société Générale Private Banking (Suisse) S.A.. Son capital est d'EUR 7.650.000. Elle exerce le métier de banque privée.

Société Générale Lettres de Gage S.A. (« SG LDG »), banque d'émission de lettres de gage luxembourgeoise a obtenu l'accord du Ministre des Finances le 29 décembre 2011 pour exercer toutes les opérations prévues par la loi du 21 novembre 1997 relative aux banques d'émission de lettres de gage. Son capital est d'EUR 75.031.000, détenu à 100% par la Banque. L'activité principale de Société Générale Lettres de Gage S.A. est de participer au refinancement d'actifs générés par les métiers de financement du secteur public et de financements d'actifs immobiliers et mobiliers du groupe Société Générale dans les pays de l'Union européenne, l'Espace Economique Européen ou l'OCDE, et ce via l'émission d'obligations garanties et dénommées respectivement Lettres de Gage Publiques, Hypothécaires et Mobilières.

Société Immobilière de l'Arsenal S.à r.l. a été constituée le 22 décembre 1960 sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Son capital est d'EUR 75.000, entièrement détenu par la Banque. Elle a pour objet l'acquisition et l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis et la location de toutes propriétés immobilières.

Coparer Holding B.V. a été constituée le 13 juin 1990 sous la forme d'une société de droit néerlandais. Son capital est d'EUR 18.151.21, entièrement détenu par la Banque. Elle a pour objet l'exploitation d'immeubles.

Société Générale Securities Services Luxembourg S.A. (anciennement Euro-VL Luxembourg S.A. jusqu'au 14 mai 2009) a été constituée le 29 novembre 2002 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Son capital a été porté suite à augmentation de capital à EUR 78.160.000 au 31 décembre 2013 (2012 : EUR 68.160.000), et est détenu à 55% par la Banque et à 45% par une société de droit français du groupe Société Générale. Cette société a pour objet la prestation directe ou indirecte, principalement à des organismes de placement collectif et fonds de pension, des services tels que services administratifs, distribution des parts de fonds, domiciliation de fonds et conception de produits d'investissement. Cette filiale a fait l'objet d'une dépréciation pour un montant d'EUR 12.200.000 suite à une diminution persistante de la valeur de ses capitaux propres.

Société Générale d'Arbitrages et de Participations Luxembourg S.A. était une société de droit luxembourgeois du groupe Société Générale. Elle réalisait pour compte propre des opérations d'arbitrage sur des indices boursiers européens. En avril 2012, cette société a changé son objet social et a dorénavant pour objet d'émettre des titres de créance, des obligations, des certificats et autres titres financiers. La société se nomme désormais SG Issuer S.A. et possède un capital d'EUR 2.000.000 détenu à 100% par la Banque.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Lyxor Asset Management Luxembourg S.A. a été agréée en 2005, par la CSSF, en qualité de société de gestion régie par le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010. Après acquisition le 4 décembre 2007 des parts détenues par une société de droit français du groupe Société Générale, la Banque détient 14.999 actions, une société de droit français du groupe Société Générale détenant l'action restante. Son capital social est d'EUR 1.500.000. Cette société a pour objet la gestion d'organismes de placement collectif (« OPC ») en valeurs mobilières luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 85/611/CEE telle que modifiée ainsi que d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèveraient pas de cette directive.

SGBT European Citius Investment S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 29 décembre 2004. Son capital est d'EUR 31.100, détenu à 100% par la Banque. Elle a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement.

Halysa S.A. a été constituée le 20 décembre 2002 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Son capital est d'EUR 727.272, détenu à 100% par la Banque suite à la liquidation d'OSLA Fund (qui détenait auparavant 15% du capital d'Halysa). Elle peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations ou à la détention de valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise. La société peut également emprunter et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

SGBT Finance Ireland Ltd est une société financière à responsabilité limitée de droit irlandais constituée le 10 juin 2005. Son capital est d'EUR 100.000, détenu à 100% par la Banque. Elle a pour principal objet d'accorder des financements à des entreprises.

Montalis Investment B.V. est une société financière à responsabilité limitée de droit néerlandais acquise au cours de l'année 2004. Son capital est d'EUR 2.000.000 dont EUR 1.980.000 de primes d'émission, détenu à 95% par la Banque. Elle a pour principal objet d'accorder des financements à des entreprises.

SGBT Securities S.A. et SGBT Capital Markets S.A. ont été constituées le 19 avril 2007 sous la forme respectivement d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle et d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Leur capital est d'EUR 31.000, détenu à 100% par la Banque. Elles ont pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations financières, mobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet la gestion du portefeuille créé à cet effet.

Société Générale Private Wealth Management S.A. (anciennement Talents International Fund Management Company), société anonyme de droit luxembourgeois a été constituée le 1<sup>er</sup> octobre 1997. Elle est détenue à 99,57% par la Banque. La société a repris son activité le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Elle a pour objet la gestion d'organismes de placement collectif (« OPC ») en valeurs mobilières luxembourgeois et/ou étrangers agréés, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

SGBT Financial Markets S.à r.l. a été constituée le 2 septembre 2009 sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Son capital est de EUR 20.000, intégralement souscrit par la Banque. Elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet la gestion du portefeuille créé à cet effet.

SGBT Asset Based Funding S.A. (ex Kalea Investment S.A.) a été acquise en 2009 par la Banque. Son capital a été porté, suite à augmentation de capital, à EUR 33.000 au 31 décembre 2013 (2012 : EUR 32.700). Elle a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou autre manière, dans d'autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Société Générale Life Insurance Broker S.A. a été constituée le 30 janvier 2009 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Son capital est d'EUR 500.000, intégralement détenu par la Banque. La société a pour objet l'intermédiation ou le courtage en produits d'assurance-vie.

Sogelife S.A. a été constituée en date du 22 juillet 1996 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Son capital est d'EUR 30.222.855, détenu à 39,90% par la Banque. Elle a pour objet la vente de produits d'assurance-vie et la gestion de fonds collectifs de retraite.

Generas S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, acquise le 30 décembre 2008 auprès de deux sociétés de droit français du groupe Société Générale. Son capital est d'EUR 12.500.050 intégralement souscrit par la Banque. Jusqu'en 2012, elle avait pour objet la réassurance de sociétés du groupe Société Générale. En novembre 2012, son activité étant en sommeil, elle a renoncé à son agrément d'entreprise de réassurance.

Société Générale Ré S.A. (anciennement Hestia participations S.A.) est une société anonyme de droit luxembourgeois acquise le 10 novembre 2010. Son capital est d'EUR 20.000.000, intégralement détenu par la Banque. Elle a pour objet la réassurance de sociétés du groupe Société Générale.

Well Investments S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois qui a démarré son activité au cours du premier trimestre 2012. Son capital est d'EUR 31.000 entièrement détenu par la Banque. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit.

Société Générale Hedging Ltd est une société à responsabilité limitée de droit irlandais. Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, son capital est d'EUR 10, détenu à 10% par la Banque et à 90% par des trusts de charité. Elle a pour objet de permettre à des clients du groupe Société Générale de réduire leur exposition sur le Groupe et de profiter d'un rehaussement de crédit dans le cadre d'opérations sur dérivés.

Société Générale Capital Market Finance S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois créée en septembre 2013. Son capital est d'EUR 9.000.000 entièrement détenu par la Banque. Elle a pour objet la prise de participations sous quelque



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Société Générale Financing and Distribution S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois créée en septembre 2013. Elle a pour objet d'exercer toute activité bancaire ou financière. Son capital d'EUR 20.000.000 est entièrement détenu par la Banque.

### NOTE 7 - PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

Les prêts et créances se composent comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Prêts et créances sur les établissements de crédit	16.224.308	15.035.417
Prêts et créances sur la clientèle	17.015.845	18.072.650
<b>Total</b>	<b>33.240.153</b>	<b>33.108.067</b>

#### 7.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

La structure des créances sur les établissements de crédit se présente comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>		
Comptes à vue	509.464	163.943
Prêts à terme	15.714.844	14.871.474
<b>Total</b>	<b>16.224.308</b>	<b>15.035.417</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les échéances des créances sur les établissements de crédit se présentent comme suit :

	<b>2013</b> EUR' 000	<b>2012</b> EUR' 000
À moins de trois mois	1.007.183	10.422.058
De trois mois à un an	14.819.555	892.815
De un à cinq ans	128.145	3.025.831
À plus de cinq ans	269.425	694.713
	<b>16.224.308</b>	<b>15.035.417</b>

### 7.2 Prêts et créances sur la clientèle

La structure des créances sur la clientèle se présente comme suit :

	<b>2013</b> EUR' 000	<b>2012</b> EUR' 000
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>		
Comptes à vue	519.735	444.189
Prêts à terme	15.643.943	16.758.250
Instruments de dette	907.832	908.172
<b>Valeur comptable avant dépréciation</b>	<b>17.071.510</b>	<b>18.110.611</b>
Dépréciation	(55.665)	(37.961)
<b>Total</b>	<b>17.015.845</b>	<b>18.072.650</b>

Les échéances des créances sur la clientèle se présentent comme suit :

	<b>2013</b> EUR' 000	<b>2012</b> EUR' 000
À moins de trois mois	227.185	4.861.299
De trois mois à un an	7.835.104	2.487.094
De un à cinq ans	5.963.828	7.074.972
À plus de cinq ans	2.989.728	3.649.285
<b>Total</b>	<b>17.015.845</b>	<b>18.072.650</b>

L'exposition de la Banque envers le Portugal, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne est décrite en note 33.1.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 8 - PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Instruments de dette	388.861	470.054
Dépréciation	-	-
<b>Total</b>	<b>388.861</b>	<b>470.054</b>

Les échéances des placements détenus jusqu'à leur échéance se présentent comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
À moins d'un an	25.646	-
À plus d'un an	363.215	470.054
<b>Total</b>	<b>388.861</b>	<b>470.054</b>

### NOTE 9 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS - COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2013, les instruments dérivés de couverture se détaillent comme suit :

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur Notionnelle Actif	Juste Valeur Actif
<b>Couverture de Juste Valeur</b>	<b>590</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>590</b>	<b>891</b>
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	885
Dérivés de capitaux propres	590	-	-	-	590	6
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>2.207</b>	<b>488</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2.695</b>	<b>3.454</b>
Dérivés de change	-	-	-	-	-	-
Dérivés de capitaux propres	2.207	488	-	-	2.695	454
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	3.000
<b>Total</b>	<b>2.797</b>	<b>488</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.285</b>	<b>4.345</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur Notionnelle Passif	Juste Valeur Passif
<b>Couverture de Juste Valeur</b>	<b>1.336</b>	<b>2.151</b>	<b>531.976</b>	<b>683.080</b>	<b>1.218.543</b>	<b>147.170</b>
Dérivés de taux d'intérêt	1.336	2.151	531.976	683.080	1.218.543	147.170
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>480.260</b>	<b>1.212.817</b>	<b>3.228.383</b>	<b>363.000</b>	<b>5.284.460</b>	<b>124.528</b>
Dérivés de change	12.114	-	-	-	12.114	111
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	289
Dérivés de taux d'intérêt	468.146	1.212.817	3.228.383	363.000	5.272.346	124.127
<b>Total</b>	<b>481.596</b>	<b>1.214.968</b>	<b>3.760.359</b>	<b>1.046.080</b>	<b>6.503.003</b>	<b>271.698</b>

Au 31 décembre 2012, les instruments dérivés de couverture se détaillent comme suit :

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur Notionnelle Actif	Juste Valeur Actif
<b>Couverture de Juste Valeur</b>	<b>590</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>590</b>	<b>251</b>
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	245
Dérivés de capitaux propres	590	-	-	-	590	6
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>1.976</b>	<b>1.227</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.203</b>	<b>1.317</b>
Dérivés de change	-	-	-	-	-	21
Dérivés de capitaux propres	1.976	1.227	-	-	3.203	146
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	1.150
<b>Total</b>	<b>2.566</b>	<b>1.227</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.793</b>	<b>1.568</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur Notionnelle Passif	Juste Valeur Passif
<b>Couverture de Juste Valeur</b>	<b>168.373</b>	<b>70.088</b>	<b>565.900</b>	<b>178.022</b>	<b>982.383</b>	<b>77.570</b>
Dérivés de taux d'intérêt	168.373	70.088	565.900	178.022	982.383	77.570
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>513.478</b>	<b>1.145.598</b>	<b>4.074.240</b>	<b>350.000</b>	<b>6.083.316</b>	<b>240.201</b>
Dérivés de change	29.395	4.250	-	-	33.645	437
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	1.037
Dérivés de taux d'intérêt	484.083	1.141.348	4.074.240	350.000	6.049.671	238.727
<b>Total</b>	<b>681.851</b>	<b>1.215.686</b>	<b>4.640.140</b>	<b>528.022</b>	<b>7.065.699</b>	<b>317.771</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au cours de la période clôturée au 31 décembre 2013 peuvent être résumés comme suit :

2013 EUR' 000	Valeurs brutes				
	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées / Transferts	Sorties / Transferts	Différences de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	31.381	10.960	(10.781)	(176)	31.384
Actifs corporels	34.169	8.190	(3.907)	(497)	37.955
Dont :					
a) Installations techniques	5.084	376	(237)	(45)	5.178
b) Autres installations, mobilier et matériel de bureau	29.085	7.814	(3.670)	(452)	32.777

Les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au cours de la période clôturée au 31 décembre 2012 peuvent être résumés comme suit :

2012 EUR' 000	Valeurs brutes				
	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées / Transferts	Sorties / Transferts	Différences de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	19.336	13.567	(1.377)	(143)	31.383
Actifs corporels	39.493	875	(5.947)	(252)	34.169
Dont :					
a) Installations techniques	5.287	63	(227)	(39)	5.084
b) Autres installations, mobilier et matériel de bureau	34.206	812	(5.720)	(213)	29.085

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Cumul au début de l'exercice	Corrections de valeur				Valeur nette
	Dotations	Cessions / Mise au rebut	Différences de change	Corrections de valeur cumulées et quote-part de provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
(17.089)	(2.229)	2.287	225	(16.806)	14.578
(25.311)	(3.364)	3.848	500	(24.327)	13.628
(4.504)	(304)	237	90	(4.481)	697
(20.807)	(3.060)	3.611	410	(19.846)	12.931

Cumul au début de l'exercice	Corrections de valeur				Valeur nette
	Dotations	Cessions / Mise au rebut	Différences de change	Corrections de valeur cumulées et quote-part de provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
(16.469)	(1.618)	890	108	(17.089)	14.294
(22.988)	(3.748)	1.205	220	(25.311)	8.858
(4.399)	(366)	227	34	(4.504)	580
(18.589)	(3.382)	978	186	(20.807)	8.278

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 11 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Les dettes et les avoirs fiscaux se résument de la manière suivante :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
<b>Actifs d'impôts</b>		
Actifs d'impôts exigibles	-	-
Actifs d'impôts différés	35.462	68.302
<b>Total</b>	<b>35.462</b>	<b>68.302</b>

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
<b>Passifs d'impôts</b>		
Passifs d'impôts exigibles	29.630	33.436
Passifs d'impôts différés	22.718	22.797
<b>Total</b>	<b>52.348</b>	<b>56.233</b>

La Banque a reconnu en résultat au niveau de ses succursales les actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportables sur base d'un plan d'activité montrant que la totalité de ces pertes sera absorbée sur les cinq années à venir.

L'évolution des impôts différés s'explique par :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
<b>Solde en début de période</b>	<b>45.505</b>	<b>42.365</b>
Charge au compte de résultat	-	13.533
Éléments directement imputés aux fonds propres	(32.761)	(10.393)
<b>Solde en fin de période</b>	<b>12.744</b>	<b>45.505</b>

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Écart de normes Lux GAAP-IFRS	-	-
Autres éléments du résultat global	11.575	44.283
Pertes fiscales reportables	1.169	1.222
<b>Total</b>	<b>12.744</b>	<b>45.505</b>



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 12 - AUTRES ACTIFS

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les autres actifs se décomposent comme suit :

<b>Autres actifs</b>	<b>2013</b> <b>EUR' 000</b>	<b>2012</b> <b>EUR' 000</b>
Compte de règlement relatif aux opérations sur titre	353.075	158.064
Commissions à recevoir	169.179	139.273
Autres produits à recevoir	66.911	53.821
Débiteurs divers	76.697	57.629
Charges comptabilisées d'avance	4.237	4.549
<b>Total</b>	<b>670.099</b>	<b>413.336</b>

### NOTE 13 - PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante :

	<b>2013</b> <b>EUR' 000</b>	<b>2012</b> <b>EUR' 000</b>
Dérivés détenus à des fins de transaction	238.047	427.599
Dettes liées à des ventes à découvert d'actifs financiers	1	82
Titres de dette (y compris les obligations avec intention de rachat à court terme)	3.375.402	3.352.988
<b>Total</b>	<b>3.613.450</b>	<b>3.780.669</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2013 :

EUR' 000	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN
<b>Dérivés de change</b>		
Contrats à terme	19.586.050	535.525
Options	3.039.523	727.369
SWAP	92.295	194.248
Autres	1.887.906	-
<b>Total</b>	<b>24.605.774</b>	<b>1.457.142</b>
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>		
Contrats de taux d'intérêt	4.867.253	1.711.953
Options	8.946	-
<b>Total</b>	<b>4.876.199</b>	<b>1.711.953</b>
<b>Dérivés sur crédits</b>		
CDS	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dérivés sur titres de propriétés</b>		
Options sur actions	383.894	232.568
Futures	137.927	-
<b>Total</b>	<b>521.821</b>	<b>232.568</b>
<b>Dérivés sur matières premières</b>		
	50.053	542.978
<b>Total des dérivés</b>	<b>30.053.847</b>	<b>3.944.641</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

PLUS D'1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL VALEUR NOTIONNELLE	JUSTE VALEUR
192.365	-	20.313.940	13.387
2.390.901	144.173	6.301.966	43.951
318.387	-	604.930	6.929
-	-	1.887.906	-
<b>2.901.653</b>	<b>144.173</b>	<b>29.108.742</b>	<b>64.267</b>
1.313.764	487.600	8.380.570	96.168
33.285	-	42.231	310
<b>1.347.049</b>	<b>487.600</b>	<b>8.422.801</b>	<b>96.478</b>
-	-	-	-
-	-	-	-
46.439	550	663.451	52.902
-	-	137.927	-
<b>46.439</b>	<b>550</b>	<b>801.378</b>	<b>52.902</b>
72.153	-	665.184	24.400
<b>4.367.294</b>	<b>632.323</b>	<b>38.998.105</b>	<b>238.047</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2012 :

EUR' 000	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN
<b>Dérivés de change</b>		
Contrats à terme	15.238.693	659.006
Options	2.968.846	1.410.118
SWAP	154.652	138.166
Autres	538.373	-
<b>Total</b>	<b>18.900.564</b>	<b>2.207.290</b>
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>		
Contrats de taux d'intérêt	5.181.324	1.537.460
Options	-	-
<b>Total</b>	<b>5.181.324</b>	<b>1.537.460</b>
<b>Dérivés sur crédit</b>		
CDS	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dérivés sur titres de propriétés</b>		
Options sur actions	323.419	222.985
Futures	58.127	-
<b>Total</b>	<b>381.546</b>	<b>222.985</b>
<b>Dérivés sur matières premières</b>		
	<b>513.740</b>	<b>839.799</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>24.977.174</b>	<b>4.807.534</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

PLUS D'1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL VALEUR NOTIONNELLE	JUSTE VALEUR
83.321	-	15.981.020	13.886
141.458	271.359	4.791.781	239.480
279.365	6.047	578.230	9.635
-	-	538.373	-
<b>504.144</b>	<b>277.406</b>	<b>21.889.404</b>	<b>263.001</b>
1.950.855	540.948	9.210.587	114.680
23.616	-	23.616	369
<b>1.974.471</b>	<b>540.948</b>	<b>9.234.203</b>	<b>115.049</b>
-	-	-	-
-	-	-	-
86.232	110.135	742.771	43.980
-	-	58.127	-
<b>86.232</b>	<b>110.135</b>	<b>800.898</b>	<b>43.980</b>
-	-	<b>1.353.539</b>	<b>5.569</b>
<b>2.564.847</b>	<b>928.489</b>	<b>33.278.044</b>	<b>427.599</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 14 - PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Le détail par nature des passifs financiers au coût amorti se présente de la façon suivante :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Dépôts d'établissements de crédit	20.324.126	21.391.047
Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit)	12.933.618	11.799.292
Titres de dette (y compris les obligations)	969.623	1.029.343
Passifs subordonnés	250.003	250.002
<b>Total</b>	<b>34.477.370</b>	<b>34.469.684</b>

#### 14.1 Dépôts d'établissement de crédit

Les dépôts interbancaires se détaillent de la manière suivante :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Dépôts à vue	721.293	1.142.283
Dépôts à terme	13.289.079	15.413.403
Dépôts remboursables avec préavis	5.581.300	4.185.653
Autres dépôts	732.454	649.708
<b>Total</b>	<b>20.324.126</b>	<b>21.391.047</b>

La structure par échéance des dettes envers des établissements de crédit se présente comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
À moins de trois mois	14.406.251	16.320.500
De trois mois à un an	2.839.554	1.755.182
De un à cinq ans	499.458	528.820
À plus de cinq ans	2.578.863	2.786.545
<b>Total</b>	<b>20.324.126</b>	<b>21.391.047</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### 14.2 Dépôts (autres que ceux d'établissement de crédit)

Les dépôts envers la clientèle se présentent comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Dépôts à vue	3.853.320	3.464.226
Dépôts à terme	6.711.001	6.527.451
Dépôts remboursables avec préavis	2.179.283	1.457.961
Autres dépôts	190.014	349.654
<b>Total</b>	<b>12.933.618</b>	<b>11.799.292</b>

La structure par échéance des dettes envers la clientèle se présente comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
À moins de trois mois	10.138.625	11.034.594
De trois mois à un an	1.991.067	590.598
De un à cinq ans	751.826	43.621
À plus de cinq ans	52.100	130.479
<b>Total</b>	<b>12.933.618</b>	<b>11.799.292</b>

### 14.3 Titres de dettes

Les titres de dettes se présentent comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Obligations émises non convertibles	232.955	274.895
Titres de créances négociables	736.668	754.448
<b>Total</b>	<b>969.623</b>	<b>1.029.343</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

La structure par échéance des dettes représentées par un titre se présente comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
À moins de trois mois	9.232	-
De trois mois à un an	276.853	96.684
De un à cinq ans	681.425	906.211
À plus de cinq ans	2.113	26.448
<b>Total</b>	<b>969.623</b>	<b>1.029.343</b>

#### 14.4 Passifs subordonnés

Au 31 décembre 2013, la Banque a contracté deux emprunts subordonnés pour un montant total de 250.000 milliers d'EUR auprès de sociétés du groupe Société Générale, dont les conditions sont énumérées ci-dessous :

Montant	Devise	Taux d'intérêt	Échéance initiale
50.000.000	EUR	Euribor 6 mois +0,8%	29 décembre 2015
200.000.000	EUR	Euribor 3 mois +3,135%	24 décembre 2017

L'emprunt pourra être remboursé par anticipation à la demande de la Banque sous réserve d'un préavis de trois mois. Ce préavis devra être notifié au prêteur et à la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Au cas où la Commission de Surveillance du Secteur Financier signifierait un refus, l'emprunt ne pourrait pas être remboursé par anticipation. A ce jour, il n'est pas prévu de recourir à un remboursement par anticipation.

Le contrat d'emprunt est assorti de clauses de subordination inconditionnelle. À maturité, le remboursement de l'emprunt subordonné sera soumis à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les charges d'intérêt relatives aux passifs subordonnés s'élèvent à 7.503 milliers d'EUR pour l'exercice 2013 (2012 : 1.110 milliers d'EUR).

Au 31 décembre 2013, un montant total de 250.000 milliers d'EUR est assimilé aux fonds propres complémentaires dans le cadre du calcul du ratio de l'adéquation des fonds propres (2012 : 250.000 milliers d'EUR), ainsi que EUR 3.000 au titre des créances rattachées.



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 15 - PROVISIONS

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	81.387	46.446
Dotation	25.370	28.712
Reprise	(2.436)	(1.629)
Utilisation	(2.898)	(4.373)
Variation cours devises	(626)	(277)
Transfert	130	12.508
IAS 19	2.256	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>103.183</b>	<b>81.387</b>

Au 31 décembre 2013, l'intégralité de la provision forfaitaire couvre des risques de crédit hors bilan, de risques de charges et des risques de marché. Dans la mesure où elle ne vise pas à corriger la valeur de position bilantaire, elle est donc enregistrée au passif du bilan en « Autres provisions ».

Les mouvements sur provision se présentent comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Provisions pour litiges	11.596	14.395
Provisions avantage au personnel	35.790	27.486
Provisions prudentielles		
- Provision forfaitaire	30.000	20.000
- Provision AGDL	6.291	-
- Provision au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves	17.255	17.255
- Fonds pour risques bancaires généraux	2.251	2.251
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>103.183</b>	<b>81.387</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les variations entre 2012 et 2013 s'expliquent principalement par :

- la dotation complémentaire à la provision forfaitaire en 2013 à hauteur de 10 millions d'EUR ;
- la dotation de 6,3 millions d'EUR au titre de la provision AGDL.

### 15.1 Régime de retraite

#### Plan à prestations définies

Le Banque offre un régime de retraite complémentaire à prestations définies à l'ensemble du personnel admissible de son siège social au Luxembourg.

En vertu du régime de pension à prestation définie, il est prévu de verser une pension complémentaire à la pension d'état luxembourgeoise à partir de l'âge de 65 ans. L'objectif du plan de pension de l'entreprise est d'accorder pour une carrière de 35 années, des prestations de l'ordre de 60% du salaire de fin de carrière, y compris la sécurité sociale luxembourgeoise.

Plus particulièrement, pour 35 années de service dans l'entreprise, la prestation de retraite sera égale à 8,33% de la partie du salaire pensionable final limitée au plafond pension plus 62,5% de la partie du salaire pensionable final qui dépasse ce plafond. Le salaire pris en considération est le salaire annuel de base. La prestation de pension est une rente prévue réversible pour 60% au profit du conjoint survivant après la retraite.

Le plan permet le versement d'un capital en lieu et place de la rente complémentaire de retraite prévue. De par sa nature, ce plan de retraite à prestation définie expose la société SGBT à certains risques actuariels associés tels que le risque d'investissement, le risque d'intérêt, la longévité, l'inflation et l'effet de l'augmentation de la masse salariale.

■ **Le risque d'investissement** : La valeur actuelle de l'engagement en prestation définie est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux des obligations d'entreprises de haute qualité. Si le rendement des avoirs du plan est inférieur à ce taux, cela créera un déficit du régime. Les avoirs du régime se limitent à ceux d'une assurance de groupe réduite qui bénéficie d'un rendement garanti auprès d'un assureur.

■ **Le risque d'intérêt** : Une diminution du taux d'intérêt des obligations va accroître les engagements du plan.

■ **Le risque de longévité** : La valeur actuelle de l'engagement de pension est calculée compte tenu de tables de mortalité estimées reflétant au mieux la mortalité des participants au plan de pension. Cependant une augmentation de l'espérance de vie des participants augmentera les engagements du plan.

■ **Le risque d'augmentation salariale** : La valeur actuelle de l'engagement de pension est calculée en supposant une augmentation future des salaires des participants au plan. Toute augmentation future supérieure à l'estimée va faire augmenter les engagements du plan.

■ **Le risque d'inflation** : Le taux d'inflation influence directement l'évolution des salaires et du plafond pension. Une augmentation de ce taux se répercutera par une augmentation de la valeur actuelle des engagements de pension.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les risques relatifs aux prestations versées aux bénéficiaires en cas de décès du participant au plan avant l'âge de la retraite sont assurés auprès d'une compagnie d'assurances.

L'entreprise a procédé à l'évaluation des engagements de pension du plan au 31 décembre 2013 conformément à la norme comptable internationale IAS19R.

Les données comparatives au 31 décembre 2012 sont présentées selon la norme IAS19.

La valeur actuelle de l'engagement de pension en prestation définie, ainsi que le coût de pension relatif à une année de service, ont été mesurés en utilisant la méthode actuarielle appelée « projected unit credit method ».

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination des engagements de pension sont résumées ci-dessous :

	<b>2013</b>		<b>2012</b>
Taux d'actualisation	3,50%		3,30%
Taux d'inflation	1,90%		1,90%
Taux de rendement attendu	N/A		3,30%
Croissance des salaires - hors indexation	Age	Taux	1,40%
	< 35 ans	3,50%	
	35 ans <= âge < 45 ans	2,50%	
	45 ans <= âge < 55 ans	1,50%	
	55 ans <= âge < 65 ans	0,50%	

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre de l'année considérée est basé sur la courbe des taux des obligations d'entreprise notées AA. Cette courbe est observée en octobre au moyen de l'indice Merrill Lynch. Le taux d'actualisation est ajusté en décembre lorsqu'une variation importante de la courbe des taux est constatée en décembre. La norme IAS19R impose de prendre ce même taux pour le rendement attendu. Les taux d'inflation utilisés correspondent aux objectifs à longs termes des banques centrales de la zone Euro.

Au 31 décembre 2013, le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif (actif) net sont renseignés à la rubrique « charges de personnel » au compte de profits et pertes.

Suite à l'adoption de la norme IAS19R, la méthode du « corridor » a été abandonnée : les gains actuariels nets sont désormais comptabilisés pour leur montant total au passif du bilan.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les montants qui composent le résultat global relatif au plan de pension s'établissent de la manière suivante :

	<b>2013</b> <b>EUR' 000</b>
Coût des services rendus	
- Coût des services rendus au cours de l'exercice	2.562
- Coût des services passés et le profit ou la perte résultant d'une liquidation	-
Les intérêts nets sur le passif (actif) net	797
<b>Montants à comptabiliser en résultat net</b>	<b>3.359</b>
Réévaluation du passif (de l'actif) net à comptabiliser dans les autres éléments du résultat global	
- Effet dû aux modifications des hypothèses démographiques	-
- Effet dû aux modifications des hypothèses financières	(889)
- Effet des ajustements dû à l'expérience	(178)
- Rendement des actifs à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	(5)
- Rendement des actifs de couverture à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	4
<b>Montant à comptabiliser en autres éléments du résultat global</b>	<b>(1.068)</b>
<b>Total</b>	<b>2.291</b>

Au 31 décembre 2012, pour la détermination du coût du plan de pension en IAS19, les écarts actuariels étaient reconnus dans le compte profits et pertes selon la technique du « corridor ». Selon cette méthode, les écarts actuariels nets cumulés excédant 10% de la valeur la plus grande entre la valeur actualisée de l'obligation et de l'actif de couverture en début d'exercice sont étalés sur la durée restante à travailler des participants au plan.

Le tableau ci-dessous reprend les différents éléments qui composent le coût du plan de pension tel qu'établi selon la norme IAS 19. Ce coût est celui renseigné à la rubrique « charges de personnel » au compte de profits et pertes en 2012 et se décompose comme suit :

	<b>2012</b> <b>EUR' 000</b>
Coût des services rendus	2.635
Coût financier	1.265
Rendement attendu	(20)
Ecart actuariel	177
<b>Total</b>	<b>4.057</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Au 31 décembre 2013, les passifs du plan de pension selon IAS19R se décomposent comme suit :

	<b>2013</b>
	<b>EUR' 000</b>
Obligation au titre des prestations définies	27.660
Juste valeur des actifs du régime	(400)
<b>Situation au 31 décembre des passifs</b>	<b>27.260</b>

Au 31 décembre 2012, les passifs du plan de pension selon IAS19 se décomposaient comme suit :

	<b>2012</b>
	<b>EUR' 000</b>
Engagement de pension	26.008
Juste valeur des actifs du plan	(488)
Écart actuariel	(3.465)
<b>Situation au 31 décembre des passifs</b>	<b>22.055</b>

Au 31 décembre 2012, le stock des écarts actuariels se composait comme suit :

	<b>2012</b>
	<b>EUR' 000</b>
<b>Stock au 31 décembre 2008</b>	<b>(453)</b>
Variation nette 2009	3.422
<b>Stock au 31 décembre 2009</b>	<b>2.969</b>
Variation nette 2010	6.506
<b>Stock au 31 décembre 2010</b>	<b>9.475</b>
Variation nette 2011	(3.901)
<b>Stock au 31 décembre 2011</b>	<b>5.574</b>
Variation nette 2012	(2.109)
<b>Stock au 31 décembre 2012</b>	<b>3.465</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture de l'obligation au titre des prestations définies pour l'année 2013 se présente comme suit :

	<b>2013</b> <b>EUR' 000</b>
<b>Obligation au titre des prestations définies - Ouverture</b>	<b>26.008</b>
Coût des services rendus	2.562
Charge d'intérêt	845
Les prestations payées	(1.243)
Transfert entre entités du groupe	555
Réévaluation - écarts actuariels	
Effet dû aux modifications des hypothèses démographiques	-
Effet dû aux modifications des hypothèses financières	(889)
Effet de l'ajustement dû à l'expérience	(178)
<b>Obligation au titre des prestations définies - Clôture</b>	<b>27.660</b>

En 2012, les mouvements sur le passif du plan de pension se composaient comme suit :

	<b>2012</b> <b>EUR' 000</b>
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier des passifs</b>	<b>18.670</b>
Dépenses nettes au compte de résultat	4.057
Prestations payées	(672)
<b>Situation au 31 décembre des passifs</b>	<b>22.055</b>

Le rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture de la juste valeur des actifs pour l'année en cours se présente comme suit :

	<b>31/12/2013</b> <b>EUR' 000</b>
<b>Juste valeur des actifs - Ouverture</b>	<b>486</b>
Produit d'intérêts	16
Les cotisations de l'employeur	1.137
Les prestations payées	(1.243)
Transfert entre entités du groupe	-
Réévaluation - écarts actuariels	
Rendement des actifs à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	4
<b>Juste valeur des actifs - Clôture</b>	<b>400</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

La répartition par catégorie d'actifs de la juste valeur des actifs à la fin de la période de comptabilisation se présente comme suit :

	31/12/2013 EUR' 000	31/12/2012 EUR' 000
Trésorerie	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Immobilier	-	-
Produits dérivés	-	-
Contrat d'assurances	400	486
<b>Juste valeur des actifs - Clôture</b>	<b>400</b>	<b>486</b>

La juste valeur des actifs est constituée par les réserves mathématiques d'anciens contrats d'assurance de groupe qui ne sont plus alimentés par de nouvelles contributions depuis 1997. Ces contrats d'assurance réduits bénéficient d'un rendement garanti par l'assureur.

Les actifs détenus ne sont pas cotés sur un marché actif.

Le rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture de la juste valeur des droits à remboursement pour l'année en cours se présente comme suit :

	31/12/2013 EUR' 000
<b>Juste valeur des droits à remboursement - Ouverture</b>	<b>991</b>
Produit d'intérêts	33
Les cotisations de l'employeur	-
Les prestations remboursées	(49)
Transfert entre entités du groupe	-
Réévaluation - écarts actuariels	-
Rendement des droits à remboursement à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	(4)
<b>Juste valeur des droits à remboursement - Clôture</b>	<b>971</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Pour quelques affiliés, il reste des contrats de réassurance de couverture des promesses de pension. Pour ces contrats réduits, la Banque est à la fois le preneur et le bénéficiaire. Lorsque l'affilié atteint l'âge de la retraite, l'assureur verse la prestation garantie à la Banque. Ces montants sont ensuite utilisés par la Banque pour honorer les avantages retraite promis.

### Test de sensibilité aux hypothèses retenues

Les hypothèses actuarielles significatives pour la détermination des engagements de pension sont les taux d'actualisation, d'inflation et de croissance des salaires future.

Des analyses de sensibilité du calcul à ces hypothèses clés prises individuellement ont été réalisées à la même date de calcul, à savoir le 31 décembre 2013 et en utilisant la même méthode de projection (projected unit credit method).

Si le taux d'actualisation augmente de 1%, la valeur actuelle de l'obligation de pension diminuera de 3.921 milliers d'EUR, soit 14,2%. Par contre s'il diminue de 1%, elle augmentera de 4.858 milliers d'EUR, soit 17,6%.

Si l'inflation augmente de 1%, la valeur actuelle de l'obligation de pension augmentera de 4.350 milliers d'EUR, soit 15,7%.

Enfin, si le taux d'augmentation salarial augmente de 1%, la valeur actuelle de l'obligation de pension augmentera de 14.202 milliers d'EUR, soit 51,3%.

L'analyse de sensibilité sur les hypothèses prises individuellement n'est pas représentative de l'effet que pourrait avoir une analyse de sensibilité effectuée sur des variations combinées des hypothèses.

### Financement du plan

La législation au Luxembourg n'oblige pas les entreprises à externaliser les engagements de pension au sein d'un fonds de pension ou d'une assurance de groupe.

Le régime de retraite de la Banque est financé directement par le versement des prestations lorsque celles-ci deviennent exigibles. Afin de pouvoir verser les prestations attendues, la Banque constitue des réserves comptables au passif de son bilan. Le plan de pension peut être vu comme un plan de pension financé en interne. Le passif du plan de pension est reconnu dans le bilan de l'entreprise, tandis que l'actif du plan de pension est intégré dans les actifs qui servent au métier de l'entreprise. En cas d'insolvabilité de l'entreprise, un mécanisme de protection des droits de pension est prévu dans le cadre du fonds de protection Allemand de l'insolvabilité des entreprises (« Pensionssicherungsverein » - PSV). Enfin, pour les membres du personnel engagés avant 1997, une petite partie de l'engagement de pension est financé au sein d'une ancienne assurance de groupe qui n'est plus alimentée par de nouvelles contributions. En outre, il existe aussi une réserve d'assurance de couverture réduite.

La durée de l'obligation au titre de prestation définie est de 17 années. Le montant attendu des prestations à verser aux bénéficiaires du plan de pension par la Banque s'élève à 468 milliers d'EUR.



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### 15.2 Avantages au personnel - Primes d'ancienneté

Une prime qui est fonction de l'ancienneté du travailleur est octroyée au personnel. L'engagement relatif à cet avantage au personnel a également été évalué selon la norme IAS 19R. Pour ce type d'avantage, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement dans le compte profits et pertes.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination des engagements des primes d'ancienneté sont résumées ci-dessous :

	2013	2012
Taux d'actualisation	2,90%	2,90%
Taux d'inflation	1,90%	1,90%
Croissance des salaires - hors indexation	Mêmes hypothèses	
	Age	Taux
	<35 ans	3,50%
	35 ans <= âge <45 ans	2,50%
	45 ans <= âge <55 ans	1,50%
	55 ans <= âge <65 ans	0,50%

Le coût lié aux primes d'ancienneté renseigné à la rubrique « charges de personnel » au compte de profits et pertes se décompose comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Coût des services rendus	354	277
Coût financier	74	90
Ecart actuariel	35	359
<b>Total</b>	<b>463</b>	<b>726</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les mouvements sur le passif des primes d'ancienneté calculés selon la norme IAS 19R se composent comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier des passifs</b>	<b>2.621</b>	<b>1.956</b>
Dépenses nettes au compte de résultat	463	726
Prestations payées	(122)	(61)
<b>Situation au 31 décembre des passifs</b>	<b>2.962</b>	<b>2.621</b>

Au titre de l'exercice 2014, le coût de l'avantage prime d'ancienneté selon la norme IAS 19R est estimé à 452 milliers d'EUR.

### NOTE 16 - AUTRES PASSIFS

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les autres passifs se décomposent comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Dettes relatives aux opérations sur titres	411.313	274.553
Autres charges à payer	78.289	70.048
Autres créditeurs	65.188	101.174
Dettes relatives aux avantages du personnel	5.476	7.262
Autres produits perçus d'avance	7.959	7.841
<b>Total</b>	<b>568.225</b>	<b>460.878</b>

### NOTE 17 - CAPITAUX PROPRES

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Capital	1.389.043	1.389.043
Prime d'émission	2.817	2.817
Réserve de réévaluation	162.278	(41.859)
Réserve légale	133.356	111.703
Réserves libres dont réserve spéciale pour réduction de l'impôt sur la fortune	204.036	171.574
Résultats reportés	585.443	636.537
Résultat de l'exercice	311.816	433.021
<b>Total</b>	<b>2.788.789</b>	<b>2.702.836</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### *a) Capital appelé versé*

Le 4 mai 2000, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque a décidé, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, de convertir le capital de LUF 7.200.090.459 en euro et de le porter à EUR 179.043.102. En conséquence, le capital a été augmenté par incorporation de réserves libres à concurrence d'EUR 557.522. Au 31 décembre 2001, le capital souscrit s'élève à EUR 179.043.102 et est constitué de 1.420.977 actions nominatives d'une valeur nominale d'EUR 126 chacune.

Le 13 novembre 2002, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter les fonds propres de EUR 502.815.976, dans un premier temps par le biais d'une augmentation de capital de EUR 252.656.208 par apport en nature avec création de 2.005.208 actions nouvelles et, par la suite, par incorporation au capital d'une partie de la prime d'émission, soit EUR 247.343.670, assortie de la création de 1.963.045 actions nouvelles.

L'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2004 a approuvé l'augmentation de capital par émission de 2.507.019 nouvelles actions assorties d'une prime d'émission et du versement d'une soulte en rémunération de l'apport par Sogeparticipations S.A. d'une part représentative du capital de Société Générale Structured Finance Ireland Ltd. Il en a résulté une augmentation de capital d'EUR 315.884.394, une prime d'émission d'EUR 184.115.606 et une soulte d'EUR 100.000.

L'affectation au capital de la prime d'émission à hauteur d'EUR 184.115.358 a également été décidée lors de cette assemblée générale.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2009 a décidé d'augmenter le capital de EUR 209.999.916 par émission de 1.666.666 nouvelles actions de EUR 126 chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 84 par actions.

Au 31 décembre 2013, le capital souscrit s'élève à EUR 1.389.042.648 et est constitué de EUR 11.024.148 actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 126 chacune.

### *b) Primes d'émission*

Le montant total des primes d'émission s'élève à EUR 2.816.500.

### *c) Réserves*

#### *i) Réserve légale*

Conformément aux dispositions légales, 5% du bénéfice net de l'exercice doit être affecté à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital souscrit et libéré. La réserve légale n'est pas disponible pour la distribution de dividendes. Au 31 décembre 2013, la réserve légale s'élève à 133.356 milliers d'EUR (2012 : 111.703 milliers d'EUR).

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### ii) Réserve spéciale pour réduction de l'impôt sur la fortune

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, la Banque a réduit la charge de l'Impôt sur la Fortune (« IF ») en accord avec la législation fiscale, c'est-à-dire en constituant une réserve indisponible (dans le poste « Autres réserves ») pour un montant correspondant à cinq fois le montant de l'IF exigible. Le solde de la réserve indisponible pour impôt sur la fortune s'élève à 204.036 milliers d'EUR au 31 décembre 2013, contre 171.574 milliers d'EUR au 31 décembre 2012, suite à l'affectation d'un montant complémentaire de 62.553 milliers d'EUR relatif à l'exercice 2012 par prélèvement sur les autres réserves disponibles et le transfert vers ces mêmes réserves disponibles d'un montant de 30.091 milliers d'EUR relatif à l'exercice 2007, la période d'indisponibilité étant arrivée à son terme.

La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle de l'imputation de l'IF sur l'IRC.

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
2007	-	30.091
2008	33.446	33.446
2009	24.138	24.138
2010	31.415	31.415
2011	52.484	52.484
2012	62.533	-
<b>Total</b>	<b>204.036</b>	<b>171.574</b>

### iii) Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation est composée des éléments suivants :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Conversion de monnaies étrangères	896	(2.330)
Couvertures de flux de trésorerie	(58.667)	(127.700)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	221.966	88.171
Autres éléments	(1.917)	
<b>Total</b>	<b>162.278</b>	<b>(41.859)</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 18 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Le niveau 1 reprend les évaluations basées sur des prix publiés sur des marchés actifs. Aucun modèle ou technique d'évaluation n'est utilisé ;
- Le niveau 2 fait appel à des modèles et des techniques d'évaluation qui utilisent des paramètres observables sur un marché actif ;
- Les évaluations basées sur des données non observables, hors d'un marché actif, sont classées dans le niveau 3.

Les tableaux ci-après reprennent le classement des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction de la catégorie d'évaluation :

31 décembre 2013 EUR' 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	647.987	179.612	-	827.599
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	246.846	-	-	246.846
Actifs financiers disponibles à la vente	3.144.044	221.583	3.027.950	6.393.577
Dérivés - Comptabilité de couverture	-	4.345	-	4.345
<b>Total</b>	<b>4.038.877</b>	<b>405.540</b>	<b>3.027.950</b>	<b>7.472.367</b>
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3.375.402	238.047	-	3.613.449
Dérivés - Comptabilité de couverture	-	271.698	-	271.698
<b>Total</b>	<b>3.375.402</b>	<b>509.745</b>	<b>-</b>	<b>3.885.147</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

31 décembre 2012 EUR' 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	720.243	370.738	-	1.090.981
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	248.682	2	-	248.684
Actifs financiers disponibles à la vente	1.750.560	-	3.633.357	5.383.917
Dérivés - Comptabilité de couverture	-	1.568	-	1.568
<b>Total</b>	<b>2.719.485</b>	<b>372.308</b>	<b>3.633.357</b>	<b>6.725.150</b>
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3.352.989	427.681	-	3.780.670
Dérivés - Comptabilité de couverture	-	317.771	-	317.771
<b>Total</b>	<b>3.352.989</b>	<b>745.452</b>	<b>-</b>	<b>4.098.441</b>

### NOTE 19 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
<b>Produits d'intérêt</b>		
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	1.037	1.903
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.300	4.307
Actifs financiers disponibles à la vente	110.409	102.157
Prêts et créances	775.533	910.346
Placements détenus jusqu'à leur échéance	16.292	19.600
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	18.259	52.792
Autres actifs	64	32
<b>Total</b>	<b>925.894</b>	<b>1.091.137</b>
<b>Charges d'intérêts</b>		
Passifs financiers évalués au coût amorti	(536.729)	(591.588)
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	(144.926)	(166.350)
Dépôts de banque centrale	(2.686)	(4.479)
<b>Total</b>	<b>(684.341)</b>	<b>(762.417)</b>
<b>Marge nette d'intérêts</b>	<b>241.553</b>	<b>328.720</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 20 - PRODUITS DE DIVIDENDES

Les produits de dividendes proviennent exclusivement d'actifs financiers disponibles à la vente pour un total de 214.993 milliers d'EUR (2012 : 186.343 milliers d'EUR).

### NOTE 21 - COMMISSIONS PERÇUES ET VERSÉES

La répartition par nature des commissions perçues et payées se détaille comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
<b>Commissions perçues</b>		
Fonction de gestion	34.501	31.984
Activités liées aux fonds d'investissement	19.100	16.760
Corporate Finance	9.416	-
Opérations sur titres	101.255	96.122
Produits sur engagement de garanties données	49.993	51.955
Autres	48.311	50.104
<b>Total</b>	<b>262.576</b>	<b>246.925</b>
<b>Commissions versées</b>		
Opérations sur titres	(74.867)	(62.754)
Charges sur engagement de garanties reçues	(3.840)	(4.321)
Autres	(15.168)	(10.269)
<b>Total</b>	<b>(93.875)</b>	<b>(77.344)</b>
<b>Marge nette de commissions</b>	<b>168.701</b>	<b>169.581</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 22 - RÉSULTAT NET SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction par type d'instruments financiers :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Instruments de capitaux propres et dérivés liés	10.032	7.951
Instruments de taux d'intérêt et dérivés liés	13.137	(77.851)
Opérations de change	36.262	43.915
Instruments de risque de crédit et dérivés liés	(25.840)	(40.844)
Matières premières et dérivés liés	2.281	5.497
<b>Total</b>	<b>35.872</b>	<b>(61.332)</b>

Tous les intérêts reçus et payés sur les instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur de ces instruments financiers ainsi que les résultats réalisés.

### NOTE 23 - RÉSULTAT NET SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2013, les pertes sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat proviennent d'instruments de dette et dérivés liés pour 1.835 milliers d'EUR (2012 : gain net de 25.578 milliers d'EUR).

Les pertes susmentionnées incluent la réévaluation à la juste valeur de ces instruments financiers ainsi que les résultats réalisés.

### NOTE 24 - RÉSULTAT NET SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les gains nets sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur s'élèvent au 31 décembre 2013 à 22.260 milliers d'EUR (2012 : perte de 600 milliers d'EUR) et sont générés sur les actifs financiers disponibles à la vente.

Tous les intérêts reçus et payés sur ces instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. La réévaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée dans les capitaux propres via les réserves de réévaluation. Seuls les résultats réalisés liés aux ventes d'actifs financiers disponibles à la vente sont inclus dans ce poste.



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 25 - ÉCART DE CHANGE NET

L'écart de change net comprend les résultats de change issus de la réévaluation des positions de change et s'élève à 10.419 milliers d'EUR au 31 décembre 2013 (2012 : 14.127 milliers d'EUR). Les résultats de change issus d'une activité de négociation sont inclus dans le compte de résultat sous « Résultat net sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ».

### NOTE 26 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Commissions et produits d'assurance vie	10	14
Autres produits d'exploitation bancaire	484	706
Produit de refacturation d'impôts	56.992	44.542
Autres produits divers (activités non bancaires)	152	4.523
Produit de refacturation intra-groupe sur frais	25.136	15.933
Reprise évaluation frais de personnel	6	4.036
Récupération de créance	3.120	
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>85.900</b>	<b>69.754</b>

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Autres charges d'exploitation bancaire	(1.845)	(6.912)
Autres charges diverses	(2.906)	(1.099)
Créances irrécupérables non couvertes	(5.967)	(21.497)
TVA	6	(4)
Impôts et taxes divers	(67)	(65)
Taxes et impôts liés aux locaux	(234)	(239)
Cession d'immobilisations	(1)	(19)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(11.014)</b>	<b>(29.835)</b>

Le produit de refacturation d'impôts résulte de la refacturation par la Banque, en tant que société faitière, de la charge d'impôts vers les sociétés bénéficiaires faisant partie de l'intégration fiscale.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 27 - FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel se détaillent comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Rémunérations et salaires	108.337	107.245
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances complémentaires	10.397	10.218
Charges liées aux retraites	5.060	6.253
Dépense de personnel intérimaire	2.360	1.638
Avantages du personnel liés au plan d'intéressement	744	111
Autres frais	6.765	8.082
<b>Total</b>	<b>133.663</b>	<b>133.547</b>

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Banque sont situés au Luxembourg. Ils regroupent notamment l'assurance pension obligatoire des régimes de retraite nationaux. La banque offre également un régime de retraite complémentaire à prestations définies (voir note 15).

Les charges sur ces régimes sont en 2013 de 5.060 milliers d'EUR (2012 : 6.253 milliers d'EUR).

Au cours de l'exercice 2013, la Banque a employé en moyenne 874 personnes pour le siège à Luxembourg, 259 personnes pour la Succursale de Singapour, 85 pour la Succursale de Hong Kong et 39 pour la Succursale de Dubaï.

Au cours de l'année 2012, la Banque a employé en moyenne 876 personnes pour le siège à Luxembourg, 256 personnes pour la Succursale de Singapour, 88 pour la Succursale de Hong Kong et 44 pour la Succursale de Dubaï.

Le personnel se répartit comme suit :

Catégorie	2013	2012
Direction	18	13
Cadres supérieurs	306	264
Employés	933	987
<b>Total</b>	<b>1.257</b>	<b>1.264</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Aux 31 décembre 2013 et 2012, il n'y a pas eu d'engagement de pension octroyé à des anciens membres de la Direction ni de garanties données ni d'avances et crédits accordés aux membres de la Direction et des organes de gouvernance.

Au 31 décembre 2013, la rémunération allouée aux membres de la Direction s'élève à 5.943 milliers d'EUR (2012 : 4.136 milliers d'EUR).

Aux 31 décembre 2013 et 2012, aucune rémunération n'a été versée aux membres de l'organe d'administration dans le cadre de leur mandat.

### NOTE 28 - FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Charges informatiques et de télécommunication	28.195	41.729
Marketing, publicités et relations publiques	1.266	1.184
Honoraires professionnels	10.569	7.053
Locations simples	13.801	11.428
Réparation et entretien	837	798
Autres frais généraux et administratifs	50.895	28.504
<b>Total</b>	<b>105.563</b>	<b>90.696</b>

Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais de refacturation, de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### Honoraires du cabinet de révision agréé

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les honoraires liés à la société de révision et aux sociétés de son réseau se répartissent de la manière suivante (y compris les succursales étrangères) :

	2013 EUR'000	2012 EUR'000
Contrôle légal des comptes annuels	844	835
Autres services d'assurances	54	62
Service de Conseil Fiscal	-	-
Autres services	205	80
	<b>1.103</b>	<b>977</b>

Les honoraires sont provisionnés pour l'année pour laquelle ils sont encourus.

### NOTE 29 - DÉPRÉCIATIONS (REPRISE) D'ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU COMPTE DE RÉSULTAT

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la dépréciation d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de profits et pertes se répartit comme suit :

	2013 EUR'000	2012 EUR'000
Actifs financiers évalués au coût (instruments de capitaux propres non cotés)	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	125.200	(23)
Prêts et créances évalués au coût amorti (y compris contrats de location-financement)	21.434	1.494
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
<b>Total</b>	<b>146.634</b>	<b>1.471</b>

Les dotations observées durant l'année 2013 sur les actifs financiers disponibles à la vente proviennent des dépréciations sur GENERAS (113 MEUR) et SGSS (12.2 MEUR).

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 30 - IMPÔTS

La charge d'impôt nette s'explique comme suit :

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Impôts sur les bénéfices de l'exercice	(31.648)	(28.700)
Impôts différés	-	16.096
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>	<b>(31.648)</b>	<b>(12.604)</b>
Impôts différés des années précédentes	-	(2.493)
Reprise de provision des années précédentes	-	889
<b>Autres (charges) / Produits d'impôts</b>	<b>-</b>	<b>(1.604)</b>
<b>(Charges) / Produits d'impôts nets</b>	<b>(31.648)</b>	<b>(14.208)</b>

Au 31 décembre 2013, le taux appliqué pour le calcul des impôts différés est de 29,22% (2012 : 29,22%). Ce taux légal combine l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) et l'impôt commercial communal (ICC).

Le tableau ci-dessous reprend la justification de la différence entre le taux normal d'imposition au Luxembourg et le taux d'imposition effectif de la Banque au 31 décembre 2013 :

	2013 EUR' 000
Bénéfice avant impôts	343.465
Taux d'imposition applicable à la clôture	29,22%
<b>Impôt théorique sur le bénéfice</b>	<b>100.360</b>
Dividendes et autres revenus exonérés	(93.346)
Impact fiscal des dépenses non déductibles	34.232
Réserves de première application	14.552
Pertes sur succursales	5.334
Bonification d'impôt et autres crédits imputables	(31.035)
Effet des autres éléments	1.551
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>	<b>31.648</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations que la Banque détient dans des sociétés résidentes et non résidentes, pleinement imposables et qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère-fille afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus.

Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef de la Banque, le taux d'imposition se situe à 23,1% en 2013 (2012 : 16,31%).

### NOTE 31 - ENGAGEMENTS

#### 31.1 Fonctions de gestion

	2013 EUR' 000	2012 EUR' 000
Dépôts d'avoirs de tiers	274.054.510	253.104.992
Opérations fiduciaires	4.338.452	4.044.670
Gestion de fortune	4.858.389	4.431.389
Autres	159.301.980	156.915.753
<b>Total</b>	<b>442.553.331</b>	<b>418.496.804</b>

#### 31.2 Opérations de mise / prise en pension

La Banque a enregistré au 31 décembre 2013 des opérations de mise en pension sur la base d'une convention de vente et de rachat ferme. Les éléments d'actifs cédés par la Banque représentent un montant total de 754.456 milliers d'EUR (2012 : 867.668 milliers d'EUR). La totalité de ces opérations a été réalisée avec une société du groupe Société Générale.

Par ailleurs, la Banque a enregistré au 31 décembre 2013 des opérations de prise en pension sur la base d'une convention de vente et de rachat ferme. Les éléments acquis par la Banque représentent un montant total de 3.482.023 milliers d'EUR (2012 : 3.353.004 milliers d'EUR).

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### NOTE 32 - PARTIES LIÉES

Au 31 décembre 2013, les transactions réalisées avec des sociétés appartenant au groupe Société Générale se reflètent comme suit :

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	557.783	16.088	3.848	577.719
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	3.292.804	11.574	3.304.378
Prêts et créances	4.945.072	6.461.280	15.545.485	26.951.837
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Dérivés - Comptabilité de couverture	425	-	-	425
Autres actifs non financiers	-	-	-	-
<b>Total des actifs</b>	<b>5.503.280</b>	<b>9.770.172</b>	<b>15.560.907</b>	<b>30.834.359</b>

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	36.722	12.345	10.714	59.781
Passifs financiers évalués au coût amorti	8.689.855	9.654.592	4.657.657	23.002.104
Dérivés - Comptabilité de couverture	253.583	-	-	253.583
Autres passifs non financiers	-	-	-	-
<b>Total des passifs</b>	<b>8.980.160</b>	<b>9.666.937</b>	<b>4.668.371</b>	<b>23.315.468</b>

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Engagements de prêt	-	217.776	379.776	597.552
Garanties financières	170.384	460.215	4.151.327	4.781.926
Autres engagements	1.933.167	927.957	375.582	3.236.706
<b>Total des hors bilan</b>	<b>2.103.551</b>	<b>1.605.948</b>	<b>4.906.685</b>	<b>8.616.184</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Intérêts reçus et produits assimilés	86.385	110.546	441.486	638.417
Produits de dividendes	-	-	-	-
Produits d'honoraires et de commissions	23.740	269	47.766	71.775
Autres produits	-	3.659	17.446	21.105
Intérêts payés et charges assimilées	(317.694)	(73.184)	(199.312)	(590.190)
Charges d'honoraires et de commissions	(2.694)	-	(36.067)	(38.761)
Charges de personnel	(1.655)	-	-	(1.655)
Autres charges	(16.725)	-	-	(16.725)
<b>Total</b>	<b>(228.643)</b>	<b>41.290</b>	<b>271.319</b>	<b>83.966</b>

(\*) : La société mère correspond à la société consolidante ultime, Société Générale.

Au 31 décembre 2012, les transactions réalisées avec des sociétés appartenant au groupe Société Générale se reflètent comme suit :

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	720.367	3.707	57.970	782.044
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	2.719.039	111.888	2.830.927
Prêts et créances	4.722.922	6.315.870	17.120.025	28.158.817
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Dérivés - Comptabilité de couverture	266	-	59	325
Autres actifs non financiers	-	-	-	-
<b>Total des actifs</b>	<b>5.443.555</b>	<b>9.038.616</b>	<b>17.289.942</b>	<b>31.772.113</b>



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	24.292	5.512	15.801	45.605
Passifs financiers évalués au coût amorti	10.173.681	8.526.240	4.538.073	23.237.994
Dérivés - Comptabilité de couverture	275.216	-	748	275.964
Autres passifs non financiers	-	-	-	-
<b>Total des passifs</b>	<b>10.473.189</b>	<b>8.531.752</b>	<b>4.554.622</b>	<b>23.559.563</b>

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Engagements de prêt	-	164.541	465.905	630.446
Garanties financières	81.778	378.689	3.921.040	4.381.507
Autres engagements	2.549.833	250.236	120.435	2.920.504
<b>Total des hors bilan</b>	<b>2.631.611</b>	<b>793.466</b>	<b>4.507.380</b>	<b>7.932.457</b>

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Intérêts reçus et produits assimilés	98.938	273.042	373.301	745.281
Produits de dividendes	-	-	-	-
Produits d'honoraires et de commissions	26.969	220	50.301	77.490
Autres produits	-	-	-	-
Intérêts payés et charges assimilées	(268.964)	(126.484)	(230.538)	(625.986)
Charges d'honoraires et de commissions	(381)	-	(28.513)	(28.894)
Charges de personnel	(2.468)	-	-	(2.468)
Autres charges	(14.000)	-	-	(14.000)
<b>Total</b>	<b>(159.906)</b>	<b>146.778</b>	<b>164.551</b>	<b>151.423</b>

(\*) : La société mère correspond à la société consolidante ultime, Société Générale.

Les transactions avec les membres de la Direction et les organes de gouvernance sont décrites en note 27.

Toutes les transactions avec des parties liées ont été réalisées à des conditions normales de marché au cours des exercices 2013 et 2012.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les prêts octroyés aux entreprises liées pour les exercices 2013 et 2012.

La Banque n'a pas comptabilisé de créance douteuse sur ses parties liées pour les exercices 2013 et 2012.

A la demande de la Banque, la CSSF a approuvé l'exemption des risques pris sur le groupe Société Générale dans le cadre du calcul des grands risques conformément à la partie XVI, point 24 de la Circulaire 06/273 telle que modifiée.

### NOTE 33 - GESTION DES RISQUES

La Banque accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de gestion et de maîtrise des risques qui a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers de la Banque en optimisant la rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité de la Banque en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôles des risques.

La gouvernance de la gestion des risques s'appuie sur la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise, des règles et procédures internes clairement définies et sur le contrôle exercé par des équipes indépendantes des directions opérationnelles pour encadrer la souscription de nouveaux risques, en assurer un suivi régulier et veiller à l'application des règles et procédures.

Un Comité des Risques de la Banque, présidé par l'Administrateur Délégué, se réunit trimestriellement pour rendre compte du pilotage des risques et prendre au besoin des orientations en terme d'acceptation ou de gestion des risques. Il vise à :

- Eclairer la Direction Générale sur la nature et l'ampleur des risques portés par la Banque et, à ce titre, lui présente périodiquement des analyses du portefeuille de crédit ;
- Définir d'éventuelles mesures correctrices au vu des risques ainsi identifiés ;
- Examiner les provisions sous l'angle prudentiel ;
- Rendre compte de l'état d'avancement des projets initiés par la Direction des Risques en matière de gestion des risques de contrepartie, marché, crédit et opérationnel.

#### 33.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est défini par la Banque comme le risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la Banque, d'émetteurs souverains ou d'autres contreparties de faire face à leurs engagements financiers. Il inclut aussi le risque de contrepartie afférent aux activités de marché exercées par la Banque.

La Banque s'est dotée en 2013, sur une base groupe, d'une politique de risque de crédit couvrant l'ensemble de ses activités et qui précise la tolérance au risque des différents métiers et fixe un certain nombre de principes communs en termes d'approbation et de suivi des risques. Cette politique a été validée par le Conseil d'Administration de la Banque.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

L'approbation des risques obéit à des règles communes à tous les métiers :

- Toutes les transactions entraînant un risque de contrepartie doivent être soumises à une analyse préalable par une unité de suivi du risque de crédit et à un processus d'autorisation ;
- L'organisation interne de la Banque désigne un secteur de suivi clientèle compétent. Cette approche concerne en particulier les grands risques portés sur des « corporate » ou des institutions financières et limite le risque de concentration ;
- Les métiers avec le support des filières risques associées ont la responsabilité d'analyser et d'approuver les risques dans la mesure de leurs délégations de compétences ;
- La confrontation de l'intérêt commercial motivé par un couple rentabilité/risque d'une part et l'avis indépendant des services de risques d'autre part soutient la prise de décision. En cas de désaccord des parties, un processus d'arbitrage de décision existe, limité en montant ;
- Toutes les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement prendre en compte les notes de risque attribuées en interne aux contreparties telles qu'elles sont communiquées par les métiers et approuvées par la direction des risques du groupe Société Générale.

L'offre de crédits sur le périmètre de la Banque Privée, se concentre sur ses clients détenant des actifs dans ses livres. La politique de crédit se fonde en particulier les aspects de collatéralisation. Elle est basée sur une approche en « stress tests » de marché avec l'application de décotes appropriées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité, de sa liquidité, de sa volatilité et du niveau de diversification des actifs. Les expositions et les collatéraux font l'objet d'un suivi en risque quotidien.

Pour ses risques de crédit Corporates et Institutionnels, la Banque dispose d'une gouvernance forte en terme de politique d'octroi qui repose sur une analyse au cas par cas des expositions et de la santé financière des contreparties. Cette analyse est axée sur la capacité de la contrepartie à honorer ses engagements.

La politique crédit met au centre de la décision, la qualité de la contrepartie, valorisée par une notation interne et la structure des financements, permettant d'estimer la perte en cas de défaut.

Dans le cadre des activités de l'ingénierie financière, les prises de risques sollicitées par le métier sont analysées au cas par cas tant dans la structure des financements et des covenants que sur la qualité des contreparties. L'analyse peut conduire à l'élaboration de « stress test » démontrant la bonne fin des concours dans des conditions dégradées pour la contrepartie ou sur la rentabilité de l'actif financé.

Un comité de crédit présidé par un membre de la Direction Agréée de SGBT valide les principaux encours dans le cadre des limites de compétence qui lui ont été déléguées. La surveillance des expositions, les reportings et les alertes ainsi que la mise à jour régulière des analyses sont réalisés par la Direction des Risques.

Concernant les contreparties banques et brokers, la direction des risques de la Banque s'appuie sur les capacités d'analyse du groupe Société Générale qui valide le rating interne des contreparties. Le niveau des encours portés est apprécié en local par rapport aux besoins motivés par la trésorerie. Le Groupe s'efforce de mettre en place des accords-cadres de compensation et des contrats de collatéralisation avec la plupart des contreparties bancaires avec lesquelles il traite sur les marchés.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Au niveau géographique, la Banque a une exposition limitée sur les pays « émergents » et concentre son activité sur le territoire de l'Union européenne (« UE »).

La répartition géographique des expositions de crédit sur base du domicile des contreparties est la suivante au 31 décembre 2013 :

EUR' 000	UE	Hors UE	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	43	7.076	7.119
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	643.190	184.409	827.599
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	248.129	-	248.129
Actifs financiers disponibles à la vente	5.546.653	880.497	6.427.150
Prêts et créances	24.490.901	8.749.252	33.240.153
Placements détenus jusqu'à leur échéance	388.861	-	388.861
Dérivés - Comptabilité de couverture	4.345	-	4.345
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>31.322.122</b>	<b>9.821.234</b>	<b>41.143.356</b>

La répartition géographique des expositions de crédit sur base du domicile des contreparties est la suivante au 31 décembre 2012 :

EUR' 000	UE	Hors UE	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	1.527.290	4.754	1.532.044
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1.038.508	52.472	1.090.980
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	249.965	2	249.967
Actifs financiers disponibles à la vente	4.563.426	862.277	5.425.703
Prêts et créances	25.090.133	8.017.934	33.108.067
Placements détenus jusqu'à leur échéance	470.054	-	470.054
Dérivés - Comptabilité de couverture	1.568	-	1.568
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>32.940.944</b>	<b>8.937.439</b>	<b>41.878.383</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

EUR' 000	UE	Hors UE	Total
Engagements de prêt	1.139.763	5.271	1.145.034
Garanties financières	5.701.321	193.735	5.895.056
Autres engagements	1.187.253	1.780.720	2.967.973
<b>Total du hors bilan</b>	<b>8.028.337</b>	<b>1.979.726</b>	<b>10.008.063</b>

### Risque de crédit sur instruments dérivés hors marché boursier

Aux 31 décembre 2013 et 2012, le risque de crédit associé aux instruments dérivés de la Banque, hors marché organisé, se présente comme ci-après. Pour les tableaux suivants, les intitulés sont définis comme suit :

- Les montants notionnels correspondent aux montants nominaux enregistrés pour chaque contrat conclu avec un tiers ;
- Le montant de l'exposition au moment du défaut (ou EAD - Exposition At default) est égal (i) au coût de remplacement correspondant au MtM positif et (ii) à un add-on correspondant au risque de crédit potentiel futur ;
- Le montant des actifs à risque pondérés (RWA - Risk Weighted Asset) permet de calculer le niveau de fonds propres requis ;
- Le RWA est fonction des paramètres bâlois suivants : EAD, probabilité de défaut, maturité et perte en cas de défaut (LGD = Loss Given Default).

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Décembre 2013	Montants notionnels EUR' 000	Montant de l'exposition au défaut EUR' 000	Montant des actifs à risque pondérés EUR' 000
<b>Contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>14.838.183</b>	<b>53.558</b>	<b>16.340</b>
Banques	13.151.067	42.569	12.680
Clients	1.687.116	10.989	3.660
<b>Contrats sur taux de change</b>	<b>27.837.138</b>	<b>1.249.166</b>	<b>366.682</b>
Banques	20.567.982	258.031	19.831
Clients	7.269.157	991.135	346.850
<b>Décembre 2012</b>	<b>Montants notionnels EUR' 000</b>	<b>Montant de l'exposition au défaut EUR' 000</b>	<b>Montant des actifs à risque pondérés EUR' 000</b>
<b>Contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>16.266.105</b>	<b>163.779</b>	<b>23.168</b>
Banques	14.361.491	146.189	13.009
Clients	1.904.614	17.590	10.160
<b>Contrats sur taux de change</b>	<b>23.052.040</b>	<b>420.674</b>	<b>103.684</b>
Banques	16.611.057	163.060	42.025
Clients	6.440.983	257.614	61.659

Ces données sont extraites des informations Corep au 31 décembre 2013.

En particulier, la Banque a l'exposition suivante envers l'Espagne, l'Irlande et l'Italie au 31 décembre 2013 :

<b>31 décembre 2013 EUR' 000</b>	<b>Espagne</b>	<b>Irlande</b>	<b>Italie</b>
Dérivés détenus à des fins de transaction	285	18	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	246.846
Actifs financiers disponibles à la vente - Instruments de dettes	172.607	-	288.768
Actifs financiers disponibles à la vente - Instruments de capitaux propres	-	100	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance - Instruments de dettes	269.907	-	-
<b>Total</b>	<b>442.799</b>	<b>118</b>	<b>535.614</b>

La Banque n'a pas d'exposition sur le Portugal, la Grèce, l'Ukraine et Chypre au 31 décembre 2013.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

<b>31 décembre 2012</b> EUR' 000	<b>Espagne</b>	<b>Grèce</b>	<b>Irlande</b>	<b>Italie</b>
Dérivés détenus à des fins de transaction	451	-	4.934	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	248.682
Actifs financiers disponibles à la vente - Instruments de dettes	235.359	-	-	399.300
Actifs financiers disponibles à la vente - Instruments de capitaux propres	-	444	100	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance - Instruments de dettes	348.776	-	-	-
<b>Total</b>	<b>584.586</b>	<b>444</b>	<b>5.034</b>	<b>647.982</b>

<b>31 décembre 2011</b> EUR' 000	<b>Espagne</b>	<b>Grèce</b>	<b>Irlande</b>	<b>Italie</b>
Dérivés détenus à des fins de transaction	1.546	-	5.424	5.010
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	223.104
Actifs financiers disponibles à la vente - Instruments de dettes	241.036	46.528	-	304.333
Actifs financiers disponibles à la vente - Instruments de capitaux propres	-	9.500	100	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance - Instruments de dettes	342.191	13.152	-	61.881
<b>Total</b>	<b>584.773</b>	<b>69.180</b>	<b>5.524</b>	<b>594.328</b>

La Banque n'a pas d'exposition sur l'Ukraine et sur le Portugal.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

La répartition par secteur économique des expositions au risque de crédit n'est pas prise en considération comme critère de décision vu la nature spécifique de l'activité de la Banque. Par contre, la répartition par type de contrepartie est la suivante :

31 Décembre 2013		
EUR' 000	Administrations centrales	Etablissements de crédit
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.119	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	645.015
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	248.129	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2.227.814	858.762
Prêts et créances	3.997	16.292.774
Placements détenus jusqu'à leur échéance	388.861	-
Dérivés - Comptabilité de couverture	-	4.345
<b>Total des actifs</b>	<b>2.875.920</b>	<b>17.800.896</b>

EUR' 000	Administrations centrales	Etablissements de crédit
Passifs éventuels	-	-
Engagements	21.753	4.267.411
Opérations fiduciaires	-	3.387.648
<b>Total du hors bilan</b>	<b>21.753</b>	<b>7.655.059</b>

31 Décembre 2012		
EUR' 000	Administrations centrales	Etablissements de crédit
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	1.532.044	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	1.017.811
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	249.965	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1.624.570	886.359
Prêts et créances	10.188	15.025.229
Placements détenus jusqu'à leur échéance	470.054	-
Dérivés - Comptabilité de couverture	1.568	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>3.888.389</b>	<b>16.929.399</b>

EUR' 000	Administrations centrales	Etablissements de crédit
Passifs éventuels	-	-
Engagements	22.738	3.995.388
Opérations fiduciaires	-	2.954.388
<b>Total du hors bilan</b>	<b>22.738</b>	<b>6.949.776</b>



# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Etablissements autres que les établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
-	-	-	7.119
58	176.097	6.429	827.599
-	-	-	248.129
3.005.149	335.425	-	6.427.150
11.265.628	4.394.106	1.283.648	33.240.153
-	-	-	388.861
-	-	-	4.345
<b>14.270.835</b>	<b>4.905.628</b>	<b>1.290.077</b>	<b>41.143.356</b>

Etablissements autres que les établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
597.553	771.396	6.461	1.375.410
264.473	1.890.772	83.650	6.528.059
-	8.107	-	3.395.755
<b>862.026</b>	<b>2.670.275</b>	<b>90.111</b>	<b>11.299.224</b>

Etablissements autres que les établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
-	-	-	1.532.044
2.148	37.439	33.582	1.090.980
-	2	-	249.967
2.450.618	464.156	-	5.425.703
10.791.843	6.182.872	1.097.934	33.108.067
-	-	-	470.054
-	-	-	1.568
<b>13.244.609</b>	<b>6.684.469</b>	<b>1.131.516</b>	<b>41.878.383</b>

Etablissements autres que les établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
630.446	509.317	5.271	1.145.034
264.473	1.526.818	85.639	5.895.056
-	13.585	-	2.967.973
<b>894.919</b>	<b>2.049.720</b>	<b>90.910</b>	<b>10.008.063</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les administrations centrales incluent le secteur public, composé des administrations centrales, régionales et locales, à l'exception des entreprises de droit public ou de droit privé détenues par ces administrations.

Les établissements de crédit incluent les banques, les banques multilatérales de développement et les banques centrales.

Les établissements autres que les établissements de crédit visent les entreprises d'investissement.

La clientèle de détail se compose des personnes physiques.

Les entreprises sont les contreparties ne réunissant pas les conditions pour être reprises dans les autres colonnes.

### 33.2 Risque de marché

Les risques de marché sont les risques liés à l'évolution défavorable des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, le cours des actions, les cours de change, affectant la valeur des positions pour compte propre de la Banque.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (front office), le dispositif de supervision repose sur des structures indépendantes rattachées à la Direction des risques de la Banque, en charge notamment :

- du calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- du suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité ;
- de l'élaboration d'un rapport quotidien de l'utilisation des limites adressé à la direction générale des entités concernées, au front office et au département des risques de marché du groupe Société Générale.

L'évaluation des risques de marché par la Banque repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure quotidiens, donnant lieu à encadrement par des limites.

■ **La Valeur en Risque (VaR - Value at Risk)** 1 jour à 99% conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché. La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés.

■ **Les mesures en « Stress test »**, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de « stress test » permettent de limiter l'exposition aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels. Un stress test estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de trading). Cette mesure s'appuie sur des scénarii historiques, ainsi que sur des scénarii théoriques régulièrement revus et actualisés par la Direction des Risques du groupe Société Générale. A l'issue de la dernière revue, la mesure en « stress test » s'appuie désormais sur 18 scénarii (7 historiques et 11 théoriques).

■ **Des mesures complémentaires** (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention, ...) permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au front office. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en « VaR » ou stress test.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

La Banque encourt par ailleurs des risques structurels de taux essentiellement au travers des opérations de gestion propre :

- titres de participations et opérations de financement associées ;
- remplacement des fonds propres disponibles en participations ou en prêts auprès de la trésorerie de la Banque, avec une couverture du risque de taux ;
- immobilisations corporelles, provisions, comptes de régularisation et impôts différés.

S'agissant de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt, la gouvernance mise en place au sein de la Banque s'articule autour de principes clefs :

- une politique générale et des normes globales de gestion validées par le Comité exécutif du groupe Société Générale et traduites en normes de gestion détaillées par la direction financière du groupe Société Générale (DEVL) ;
- la décentralisation de la gestion du risque au niveau des diverses entités, encadrée au moyen de limites approuvées par le Comité financier du groupe Société Générale ;
- l'exercice par DEVL d'une surveillance étroite sur l'application des normes et de la gestion du risque de taux d'intérêt par les diverses entités ;
- les normes et procédures de DEVL énoncent des règles précises pour l'application de la politique et la gestion du risque et les normes d'investissement des fonds propres des diverses entités.

Le respect de ces normes et procédures est assuré au niveau de la Banque par un gestionnaire du risque structurel de taux positionné au sein de la Direction Financière qui a en charge notamment :

- la production d'un reporting trimestriel d'échéancement des actifs et des passifs ;
- le suivi de la sensibilité de la valeur économique des positions.

Le *reporting* trimestriel a pour objectif d'analyser la totalité des éléments d'actif et de passif à taux fixe inscrits au bilan et de mesurer les impasses (« gaps ») à taux fixe qui traduisent les décalages d'échéance entre les flux à taux fixe à l'actif et au passif du bilan. Les échéances et l'amortissement des encours sont déterminés en fonction de leurs conditions contractuelles ou de modèles reflétant le comportement historique de la clientèle, ainsi que d'hypothèses conventionnelles sur certains agrégats.

La sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%. La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités à court (0 - 1 an), moyen (1 - 5 ans) et long terme (5 ans et plus).

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### 33.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque pour la Banque de ne pas être capable de faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, anticipés ou non, à un coût raisonnable.

La liquidité est considérée comme un facteur essentiel à la viabilité de la Banque et la politique en matière du risque de liquidité se résume à la capacité de la Banque à faire face, à tout moment, à ses engagements.

Depuis plusieurs années, la Banque a poursuivi le renforcement de son dispositif de gestion du risque de liquidité lui permettant de se montrer confiante sur la mise en œuvre de son plan d'adaptation aux nouvelles contraintes réglementaires à venir.

Les différents reportings de suivi de la liquidité sont produits par la direction financière de la Banque. Ces rapports, à destination du comité ALM (« Asset and Liability Management ») et de la Direction Financière du groupe Société Générale, permettent de s'assurer que la gestion de la liquidité est conforme aux normes internes et externes :

- la production mensuelle d'un gap de liquidité statique (données de gestion) ;
- un rapport trimestriel sur les impasses de liquidité (données comptables) ;
- des tests d'endurance ;
- le suivi du buffer de liquidité.

Le rapport trimestriel porte sur la transformation des ressources ayant chacune une échéance soit contractuelle, soit estimée selon un modèle comportemental théorique ou statistique. Cette transformation génère à chaque échéance une impasse de liquidité avec un besoin ou un excédent de refinancement. Ce rapport reprend tous les éléments du bilan et du hors-bilan avec un échéancement sur les durées restant à courir.

Un comité ALM se réunit tous les trois mois pour superviser et valider la position de liquidité de la Banque. La Banque réalise trimestriellement des tests d'endurance basés sur des principes similaires à ceux mis en œuvre par le groupe Société Générale afin d'évaluer ses besoins de financement sur les quatre prochains trimestres, et en communique les résultats à la Direction Financière. Trois scénarii, réalisés sur un pas hebdomadaire, ont été retenus :

- un scénario central reposant notamment sur les hypothèses macro-économiques retenues dans le cadre de la préparation budgétaire (e.g. évolution des indices boursiers, des taux court terme, du cours de change EUR/USD, orientations commerciales en matière de promotion des crédits et de rémunération des dépôts et la situation concurrentielle) ;
- un scénario de marché consistant à aggraver les tendances enregistrées sur dix semaines lors de la chute de Lehman Brothers ;
- un scénario en nom propre avec une dégradation de la qualité du crédit de Société Générale, scénario consistant à aggraver les tendances enregistrées sur trois mois subséquentement à la révélation de la fraude ayant affecté le Groupe en janvier 2008.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

Tableau d'échéances des actifs et passifs financiers de la Banque et gap de liquidité basé sur les maturités résiduelles 2013 :

2013 EUR'000	JUSQU'À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS D'1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	7.119	-	-	-	7.119
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	410.778	230.982	185.839	-	827.599
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	248.129	-	-	248.129
Actifs financiers disponibles à la vente	2.162.599	117.710	3.309.386	837.455	6.427.150
Prêts et créances	1.234.368	22.654.658	6.091.973	3.259.153	33.240.153
Placements détenus jusqu'à leur échéance	358.736	-	30.125	-	388.861
Dérivés - Comptabilité de couverture	4.345	-	-	-	4.345
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>4.177.945</b>	<b>23.251.480</b>	<b>9.617.323</b>	<b>4.096.608</b>	<b>41.143.356</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	714.980	2.898.470	-	-	3.613.450
Passifs financiers évalués au coût amorti	24.554.108	5.107.475	1.932.708	2.633.076	34.227.367
Dérivés - Comptabilité de couverture	20.121	50.762	157.109	43.706	271.698
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>25.289.209</b>	<b>8.056.707</b>	<b>2.089.817</b>	<b>2.676.782</b>	<b>38.112.515</b>

### 33.4 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de fraude du fait de vices ou défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreur humaine ou d'événements externes, y compris le risque informatique et le risque de gestion. Un accent particulier est porté sur le risque de conformité qui fait l'objet d'un dispositif d'encadrement renforcé.

La Banque participe à la démarche de renforcement de la maîtrise et du pilotage des risques opérationnels mise en œuvre par le groupe Société Générale. Cette démarche est pilotée par le département des risques opérationnels, rattaché à la direction des risques du groupe Société Générale, et est relayée par les différentes cellules de suivi des risques opérationnels du groupe, chargées d'appliquer les politiques et directives du groupe Société Générale et de contrôler et piloter les risques opérationnels.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

La mesure des risques opérationnels repose sur des méthodes d'évaluation avancées, déployées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme Bâle 2. La méthode AMA (Advanced Measurement Approach) permet de calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement à l'ensemble des responsables de services, au sein des métiers et des fonctions de support, qui doivent au quotidien promouvoir la culture du risque opérationnel au sein de leurs équipes, le dispositif de suivi repose principalement sur 4 processus supervisés par les départements risques opérationnels et consolidés au sein du groupe SGBT :

- i. l'auto-évaluation périodique des risques et des contrôles (*Risk and Control Self-Assessment- RCSA*) qui vise à :
  - identifier et évaluer les risques opérationnels intrinsèques auxquels chaque activité de la Banque est exposée ;
  - évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place permettant de réduire ces risques et ainsi mesurer l'exposition aux risques résiduels de chaque activité de la Banque ;
  - mettre en œuvre des plans d'actions correctrices.
- ii. la collecte des données internes relatives aux pertes liées aux risques opérationnels avec une déclaration exhaustive et au fil de l'eau des incidents apportant toutes les informations nécessaires à leur analyse et leur suivi, et communiquée à la direction. La démarche s'attache particulièrement à la formulation et au suivi d'actions correctrices devant faire l'objet d'un degré de criticité, d'une échéance et de la désignation d'un responsable ;
- iii. les analyses de scénarii ciblent des fonctions et processus particulièrement sensibles au sein de la Banque. Ce sont des évaluations de risques opérationnels sévères que pourrait subir la Banque dans certaines conditions. Ces analyses visent en particulier à évaluer des pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité ;
- iv. Le dispositif de contrôle permanent avec l'animation et la coordination d'un corps de contrôles et d'indicateurs clés de risque et la production de synthèse de restitution destinés à la Direction de la Banque et aux équipes centrales de risques opérationnels du groupe Société Générale. Le dispositif de contrôle permanent en place a été profondément revu et renforcé dans le cadre du plan de SGBT d'amélioration de son efficacité opérationnelle.

Ces processus sont complétés par un dispositif de gestion de crise et un plan de continuité d'activité qui ont pour objectif de développer la capacité de résistance intrinsèque des activités de la Banque. Il s'agit de combiner, de façon optimale, les capacités propres de l'organisation (dispositif de robustesse) et les moyens exceptionnels (Plans de Continuité d'Activité).

Par ailleurs, l'innovation constante en termes de produits et services proposée à la clientèle est soumise à l'approbation d'un Comité Nouveaux Produits qui par son format collégial détermine les conditions nécessaires tant sur les aspects opérationnels, que sur les risques acceptables y compris l'analyse du risque de conformité.

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### 33.5 Gestion du capital

Les objectifs primordiaux de la gestion du capital de la Banque sont de s'assurer que la Banque répond aux exigences réglementaires et de conserver un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Les fonds propres réglementaires se présentent comme suit :

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
	<b>EUR' 000</b>	<b>EUR' 000</b>
Fonds propres Tier 1 après déductions	2.547.284	2.596.916
Fonds propres Tier 2 et 3 après déductions	293.685	159.903
<b>Total Fonds propres</b>	<b>2.840.969</b>	<b>2.756.819</b>
Exigence de fonds propres	1.288.357	1.270.844
<b>Ratio</b>	<b>17,64%</b>	<b>17,35%</b>

# ANNEXE

## AU 31 DÉCEMBRE 2013

### **NOTE 34 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Depuis la clôture du bilan, un accord de vente concernant le portefeuille client des succursales de SGBT à Hong Kong et Singapour a été signé avec la banque singapourienne DBS.

Cet accord prévoit la cession, d'ici la fin de l'année 2014, des activités de Banque Privée en Asie des 2 succursales.

Le montant des créances clientèle cédées s'élève à environ 1.720 millions d'EUR.

Le montant des dépôts clientèle cédés s'élève à environ 3.200 millions d'EUR.

Ces éléments seront cédés à la valeur nette comptable.

L'accord inclut le paiement d'une prime pour l'acquisition du fonds de commerce d'environ 158 millions d'EUR (220 millions d'USD).







**Société Générale Bank & Trust**

11 avenue Emile Reuter

L-2420 Luxembourg

Tél. : +352 47 93 11-1

Fax : +352 22 88 59

[www.sgbt.lu](http://www.sgbt.lu)

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT  SOCIÉTÉ  
D'ÉQUIPE  GÉNÉRALE

